

PIECE 5.C : ÉTUDE PAYSAGÈRE – VOLET 1

PROJET DE PARC ÉOLIEN DE L'ORMES ET LE CHÊNE

Communes de Le Chêne et l'Ormes (10)



Maitrise d'ouvrage : parc éolien de l'Ormes et le Chêne



Février 2026





Projet de parc éolien de l'Ormes et du Chêne (PEOC) dans l'Aube

| communes de Le Chêne et Ormes

FORMAT
FOLIO
A3
RECTO

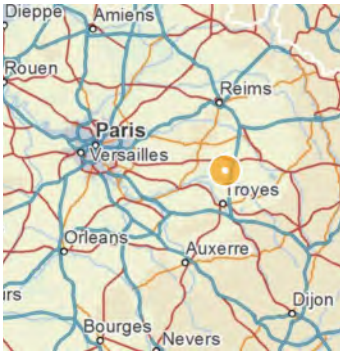
**Annexe paysagère de l'étude d'impact
du dossier de demande d'autorisation environnementale
VOLET 1 : état initial**

SOMMAIRE

PARTIE 1 : PROJET ET CONTEXTE	2
Motivation et localisation du projet	4
Fiche d'identité du projet	4
État de l'éolien à proximité du projet	5
Historique du développement éolien en Champagne crayeuse	7
Aperçu des enjeux et contraintes actuels	7
 PARTIE 2 : CADRAGE PRÉALABLE ET AIRES D'ÉTUDE ADAPTÉES	 8
Méthode de l'analyse paysagère	9
Cadrage préalable, le socle	11
Cadrage préalable, le patrimoine et le paysage reconnus et protégés	15
Cadrage préalable, zones équipées en éoliennes et enjeu de saturation	22
Cadrage préalable, les unités paysagères	25
Conclusion : adaptation des aires d'étude paysagères au enjeux	27
 PARTIE 3 : ETAT INITIAL DES PAYSAGES ET DU PATRIMOINE	 29
Echelle immédiate	30
Échelle rapprochée	36
Échelle éloignée	50
Synthèse de l'état initial des paysages	58
 PARTIE 4 : EFFETS SUPPOSÉS DU PROJET ET ORIENTATIONS	 60
Effets du projet sur les paysages	61
L'élaboration d'un projet de paysage	62

1 **Projet et contexte**

1.1 Motivation et localisation du projet

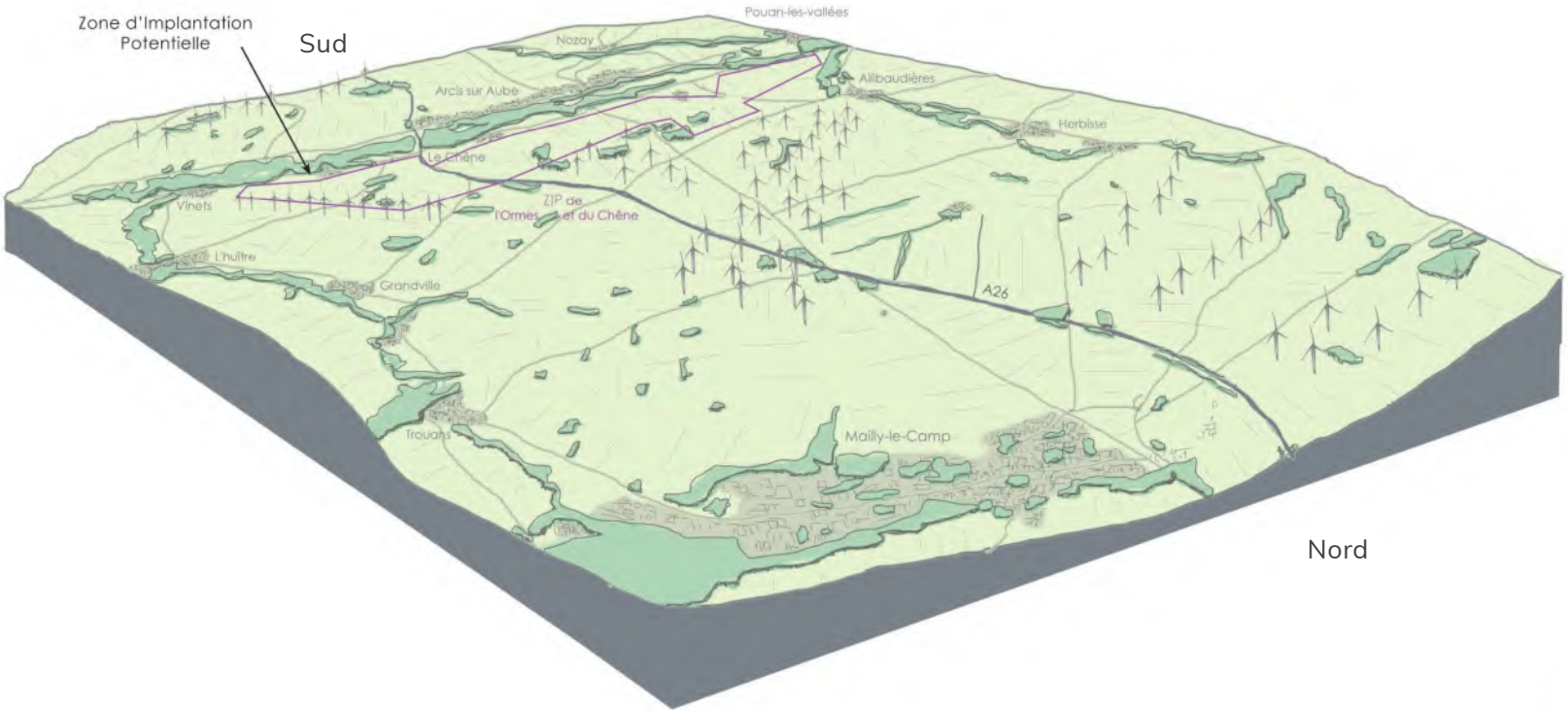


Le projet de Parc Eolien de l’Ormes et du Chêne se situe au nord du département de l’Aube, sur les communes d’Allibaudières, Le Chêne et Ormes. Il est à plus de 4 km au nord d’Arcis-sur-Aube et à environ 30 km à l’est de Nogent-sur-Seine.

En 2012, le Plan Climat Air Energie Régional (PCAER) de Champagne-Ardenne et son annexe le Schéma Régional Eolien (SRE) n’identifiaient aucune contrainte stratégique au niveau de la zone de projet. Celle-ci n’était pas non plus concernée par des enjeux paysagers majeurs.

Le 22 novembre 2019, le SRADDET Grand-Est a été adopté, réaffirmant les objectifs de développement de l’énergie éolienne sur le territoire régional (production à multiplier par 5,1 entre 2012 et 2050, en GWh).

Au regard des caractéristiques de ce secteur et du grand nombre de projets éoliens développés ces dernières années, An Avel Braz a souhaité rechercher la meilleure implantation possible pour la mise en valeur des paysages locaux. L’étude paysagère permet d’étudier, par l’analyse du site et ses abords et avec l’appui de cartographies et photomontages, les effets des éoliennes sur le paysage et les cumuls visuels avec les parcs environnants. Ce tome 1 est l’état initial des paysages.



1.2 Fiche d’identité du projet

Un parc de 10 éoliennes situé au nord d’Arcis-sur-Aube. Les éoliennes ont une hauteur de 173 à 200 m en bout de pale (modèles Vesta V136, V150, V162), de puissance 4,2, 4.5 et 6 MW. La garde au sol est de 30 à 38 m selon les modèles.

Principales caractéristiques des éoliennes du projet

Numéro d’éolienne	Modèle	puissance	Hauteur du mat	Longueur de pale	Garde au sol	Hauteur bout de pale
1	V162	6	119	81	38	200
2	V150	4,5	105	75	30	180
3	V150	4,5	105	75	30	180
4	V162	6	119	81	38	200
5	V136	4,2	105	68	37	173
6	V162	6	119	81	38	200
7	V162	6	119	81	38	200
8	V162	6	119	81	38	200
9	V162	6	119	81	38	200
10	V162	6	119	81	38	200

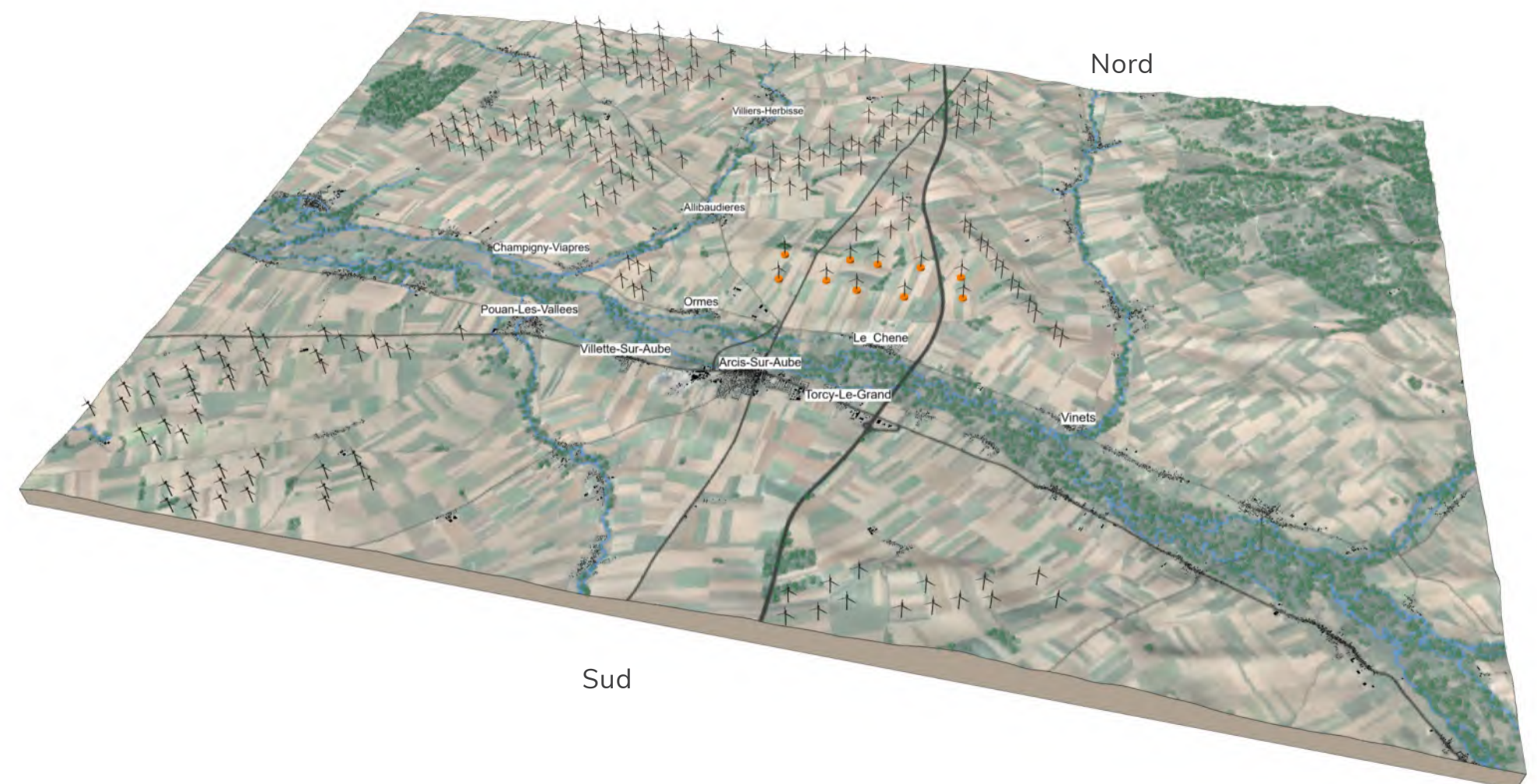
1.3 État de l'éolien à proximité du projet

La Champagne crayeuse ayant été définie comme zone favorable au développement de l'éolien par les schémas régionaux éoliens de 2005 et 2012, de nombreux parcs se sont implantés ou sont en cours d'implantation à proximité de la zone d'étude.

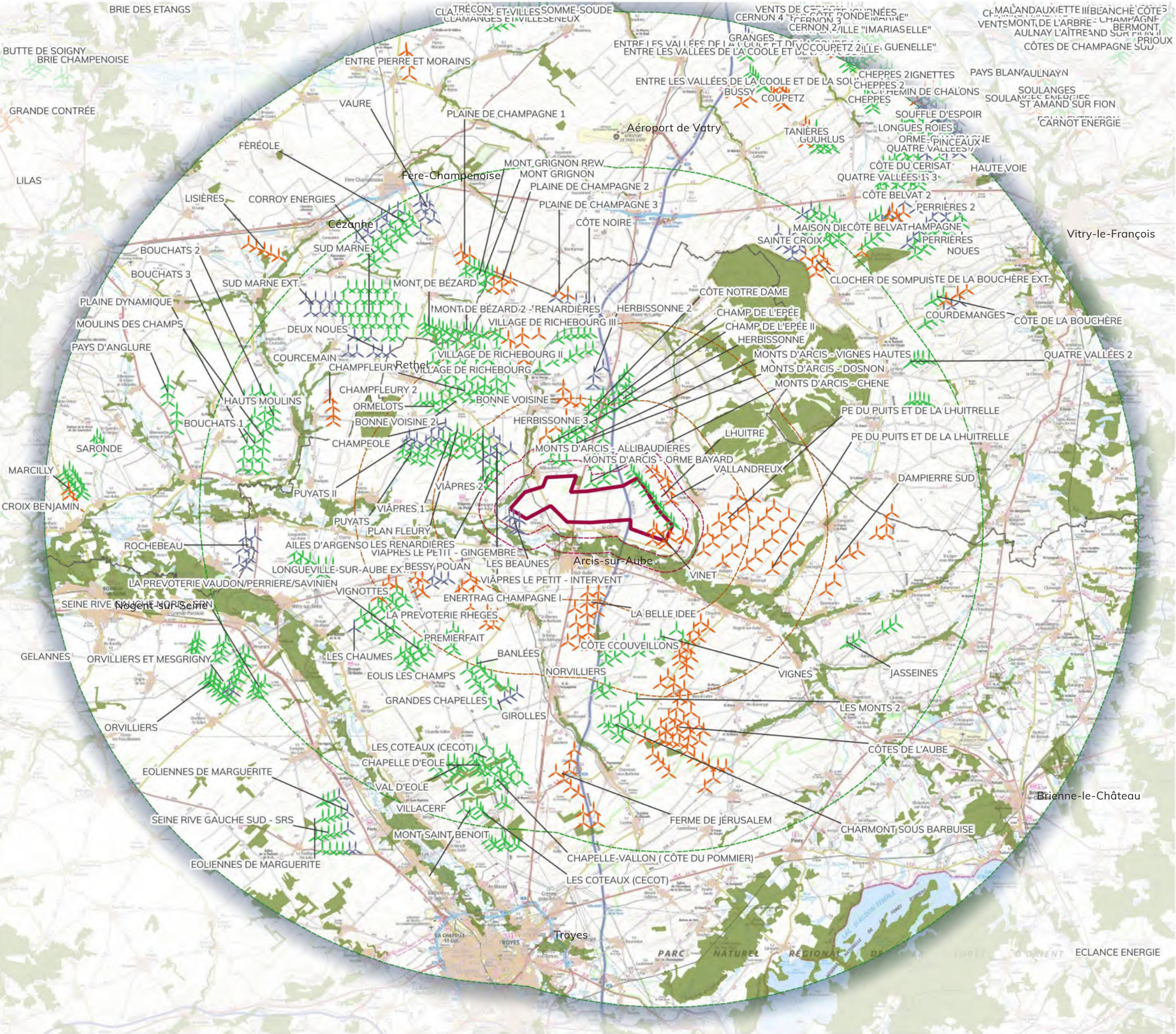
Dans un rayon de 10 km autour de la zone d'implantation retenue, on compte 28 parcs et 203 éoliennes construites et autorisées.

Les parcs existants les plus proches du projet sont ceux de Les Beaunes (autorisé) et Monts d'Arcis-Chêne et Lhuitre (construits) qui sont dans un rayon de 1 kilomètre de la zone d'implantation.

Un des enjeux de l'implantation sera donc la cohérence avec les parcs alentours et l'insertion du projet au sein de ce paysage éolien.



Contexte éolien



- Limite départementale
- Zone d'implantation potentielle du parc éolien de PEOC
- Zone tampon de 1 et 2 km autour du projet
- Zones tampon de 5 et 10 km autour du projet
- Zone tampon de 20 et 30 km autour du projet

Parcs alentours (mise à jour 01/08/2024)

- Eolienne construite
- Eolienne autorisée
- Eolienne à l'instruction

1.4 Historique du développement éolien en Champagne crayeuse

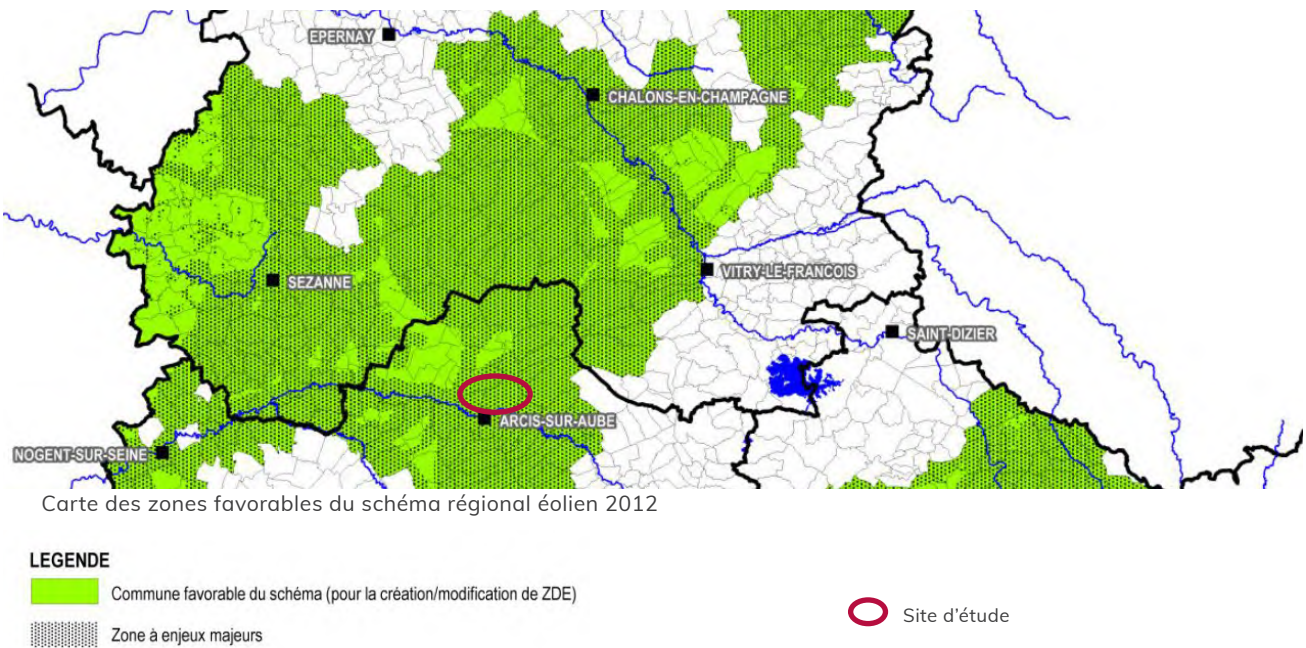
Les contraintes du schéma régional éolien de 2005 étaient faibles sur les secteurs de Champagne crayeuse : « Il apparaît que l'éolienne répond plutôt mieux par la sobriété de ses lignes à des contextes ayant une certaine simplicité de forme. Son paysage épuré comme la grande plaine céréalière de la Champagne crayeuse donne en effet une lecture assez claire de la dualité éolienne/horizon. Les paysages diversifiés ne bénéficient pas d'une approche aussi simple ». Ce positionnement a induit le développement d'un grand nombre de projets sur ces secteurs.

Le schéma régional éolien de 2012 plaçait toujours le secteur d'étude dans une zone hors contrainte stratégique et les communes concernées sont considérées comme propices à l'accueil d'éoliennes.

Il alertait sur la sensibilité de ces « paysages du quotidien », qui ne sont ni emblématiques ni identitaires, mais qui sont des lieux de vie et présentent, à ce titre, une certaine sensibilité.

Il énonçait 6 principes pour encadrer le développement éolien dans le respect des paysages :

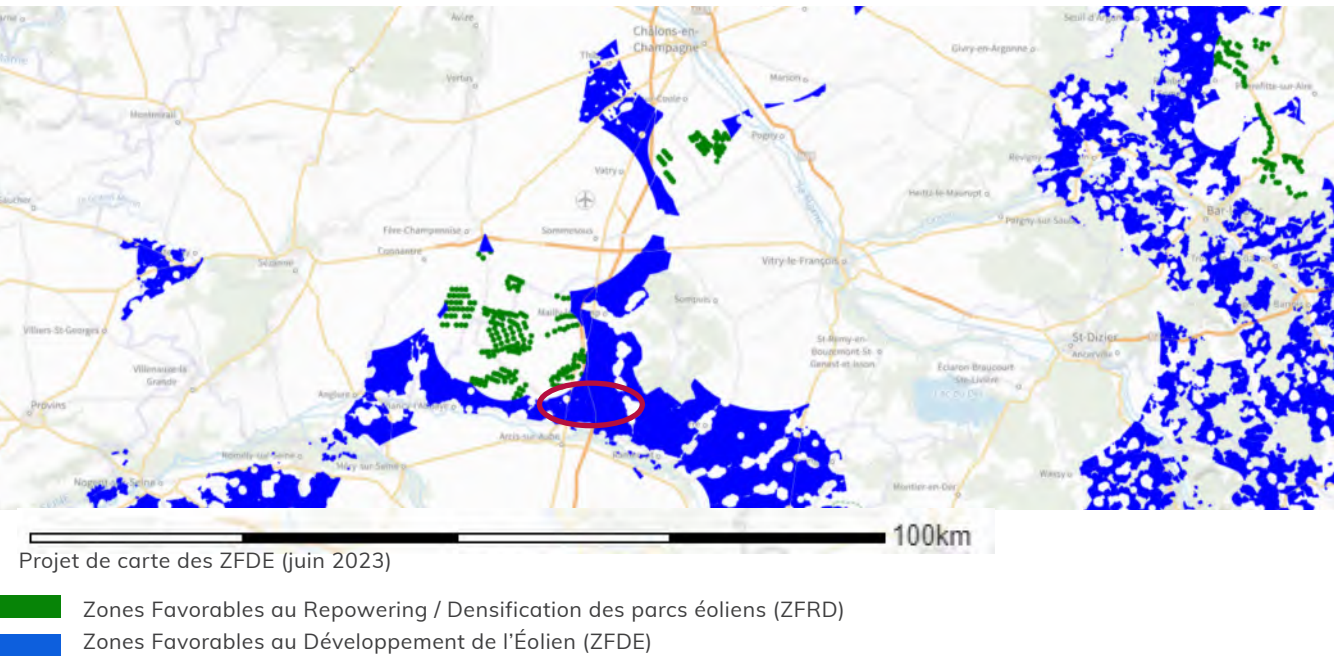
- la notion de capacité d'accueil du paysage,
- de saturation du paysage ;
- de respiration paysagère et d'interdistance entre les parcs éoliens ;
- d'accompagnement des structures géomorphologiques et paysagères ;
- de rapport d'échelle verticale.
- de covisibilité avec les monuments historiques et d'interaction visuelle entre éoliennes et tout autre élément reconnu.



1.5 Aperçu des enjeux et contraintes actuelles

Le renforcement de la souveraineté énergétique de la France et le défi climatique imposent d'accélérer les efforts à la fois en matière de sobriété énergétique et de production d'énergie décarbonée. L'ampleur de la poursuite du développement des énergies renouvelables au niveau national est définie dans la loi de programmation énergie climat, puis déclinée en objectifs régionaux. D'ores et déjà, en Grand Est, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires Grand Est (SRADDET) fixe un objectif de multiplication par 3,2 de la production d'énergies renouvelables entre 2012 et 2050. Et pour atteindre cet objectif, des trajectoires indicatives par filières ont été proposées, avec pour l'éolien une cible estimée à 8,7 GW en 2050, soit environ + 4,6 GW de développement par rapport à la puissance éolienne installée en Grand Est à fin 2021 (Source : Panorama des Énergies Renouvelables et de Récupération Grand Est – Edition 2022).

Bien que le territoire soit considéré depuis longtemps comme favorable à l'accueil d'éoliennes, il présente naturellement un certain nombre de contraintes qui ont été intégrées aux projets construits et autorisés, telles que les servitudes liées à l'aéroport de Vatry au nord, le camp militaire de Mailly à l'est, les couloirs de migration de l'avifaune, les lignes électriques. Le projet de carte des Zones Favorables au Développement de l'Eolien Grand Est porté par l'Etat indique toutefois que **le secteur se trouve dans une zone favorable au développement de l'éolien** (source : Notice de recommandations relatives à l'usage de la cartographie des zones favorables au développement de l'éolien en Région Grand Est, non opposable).



2 Cadrage préalable et définition des aires d'étude adaptées

2.1 Méthode de l'analyse paysagère

La méthode suit le Guide relatif à l'élaboration des études d'impact des projets de parcs éoliens terrestres (Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, révisé en 2020).

Etat initial et définition des aires d'étude

L'état initial a pour objectif de dresser un état des lieux du paysage existant, tant dans ses qualités physiques que perçues. Il est ainsi nécessaire de définir des aires d'étude car l'importance des éléments paysagers varie au regard de l'échelle d'observation. La méthode de l'analyse paysagère repose sur le croisement de trois échelles d'analyse :

- l'aire d'étude éloignée (seuil moyen de 15 à 30 km de rayon): cette aire d'étude est définie par la zone d'impact potentielle (prégnance du projet) sur les sites et paysages. Ses limites peuvent être distordues et sont basées sur les unités paysagères prenant en compte les fondements naturels, humains, historiques et culturels. Il s'agit d'évaluer la valeur des paysages concernés par le projet au regard des protections et des inventaires réalisés à l'échelle nationale, régionale ou départementale. L'objectif est de cibler les attentes de l'État pour les paysages d'envergure territoriale en interaction directe avec le projet.
- l'aire d'étude rapprochée (seuil moyen de 3 à 15 km de rayon): c'est l'échelle de la composition paysagère. Il s'agit de définir la place qu'occuperont les éoliennes au sein des paysages locaux afin d'évaluer le rôle du projet dans les perceptions quotidiennes des riverains et usagers du secteur. L'objectif principal est d'évaluer les sensibilités perceptives pressenties pour le projet.
- l'aire d'étude immédiate (seuil moyen de 1 à 2 km de rayon autour du projet ici correspond à la zone d'implantation potentielle) : cette échelle correspond à la zone d'implantation des éoliennes et des postes de livraison ainsi que celle des chemins d'accès et tranchées liées au réseau électrique. Elle concerne également l'environnement de proximité. Il s'agit de définir les caractéristiques paysagères du site directement concerné par le projet et d'identifier les éventuels éléments à préserver ou à valoriser.

Le rayon des aires est utilisé comme un indicateur à partir duquel il est possible de moduler les différents périmètres d'étude en fonction de différents paramètres à savoir :

- Le socle du paysage : étude du relief (lignes de crêtes, vallées, plateaux, etc.) et de l'occupation du sol
- Les unités paysagères
- Les paysages et patrimoines protégés
- La réalisation d'une carte des zones de visibilité théorique majorante (voir carte page suivante) avec les paramètres suivants : une implantation choisie de telle sorte à ce que les éoliennes occupent la plus grande surface de la zone d'implantation potentielle et les points les plus sensibles envisageables (points hauts, fond de vallées...). La hauteur est déterminée en fonction des hauteurs techniquement réalisables et/ou du contexte éolien local. Dans le cas du projet de l'Ormes et du Chêne, la hauteur a été définie à 200 m, taille maximale envisageable. Cette carte majore la visibilité car elle considère le relief uniquement sans prendre le compte à ce stade le bâti et la végétation

La délimitation des aires d'étude adaptées est l'objet des pages qui suivent.

Etat initial et étude des enjeux

Il s'agit de caractériser le paysage et d'envisager l'interaction potentielle du projet avec le paysage.

Pour chaque échelle de paysage, sont analysés les enjeux liés aux trois thématiques suivantes :

- les axes de communication : en lien avec la fréquentation des paysages,
- les lieux de vie : notamment en lien avec la saturation des paysages du quotidien,
- le patrimoine architectural et paysager et les sites fréquentés : niveau de protection et de reconnaissance

Les niveaux d'enjeux sont estimés pour chaque thématique et pour chaque aire d'étude. La définition du niveau peut correspondre à la moyenne des enjeux individuels recensés ou privilégier le niveau d'un enjeu individuel si celui-ci se détache de façon significative des autres (nul, faible, modéré, fort). L'enjeu est indépendant du projet.

En revanche, le paysagiste peut estimer à dire d'expert le niveau de sensibilité des éléments étudiés par rapport au type de projet (possible exposition à la vue, risque de perturbation du rapport d'échelle, potentielle prégnance dans le champ visuel...).

Projet : estimation des effets et évaluation des impacts et mesures associées

Un impact se caractérise par le croisement d'un enjeu et d'un effet réalisé par le projet éolien. Le projet éolien peut en effet affecter notamment les respirations paysagère, le rapport d'échelle, l'accompagnement des structure géomorphologiques et paysagères, les covisibilités.

L'impact est alors la transposition de cet effet sur une échelle d'enjeux (impact positif, nul ou négligeable, faible, moyen, fort).

Visibilité théorique



- Limite départementale
- Zone d'implantation potentielle du parc éolien de PEOC
- Zone tampon de 1 et 2 km autour du projet
- Zone tampon de 5 et 10 km autour du projet
- Zone tampon de 20 et 30 km autour du projet

- Visibilité théorique des éoliennes depuis la zone d'implantation potentielle
- Masque visuel de la trame boisée
- Masque visuel du bâti

Etat de l'éolien (mise à jour 01/02/2025)

- Eolienne construite
- Eolienne autorisée
- Eolienne à l'instruction

2.2 Cadrage préalable : le socle (relief, hydrographie et géologie, occupation du sol)

Voir cartes «Relief» et «Occupation du sol» pages suivantes

Un projet au coeur de la Champagne crayeuse

Le vaste territoire d'étude se situe au coeur de l'entité géologique de la plaine de la Champagne Crayeuse.

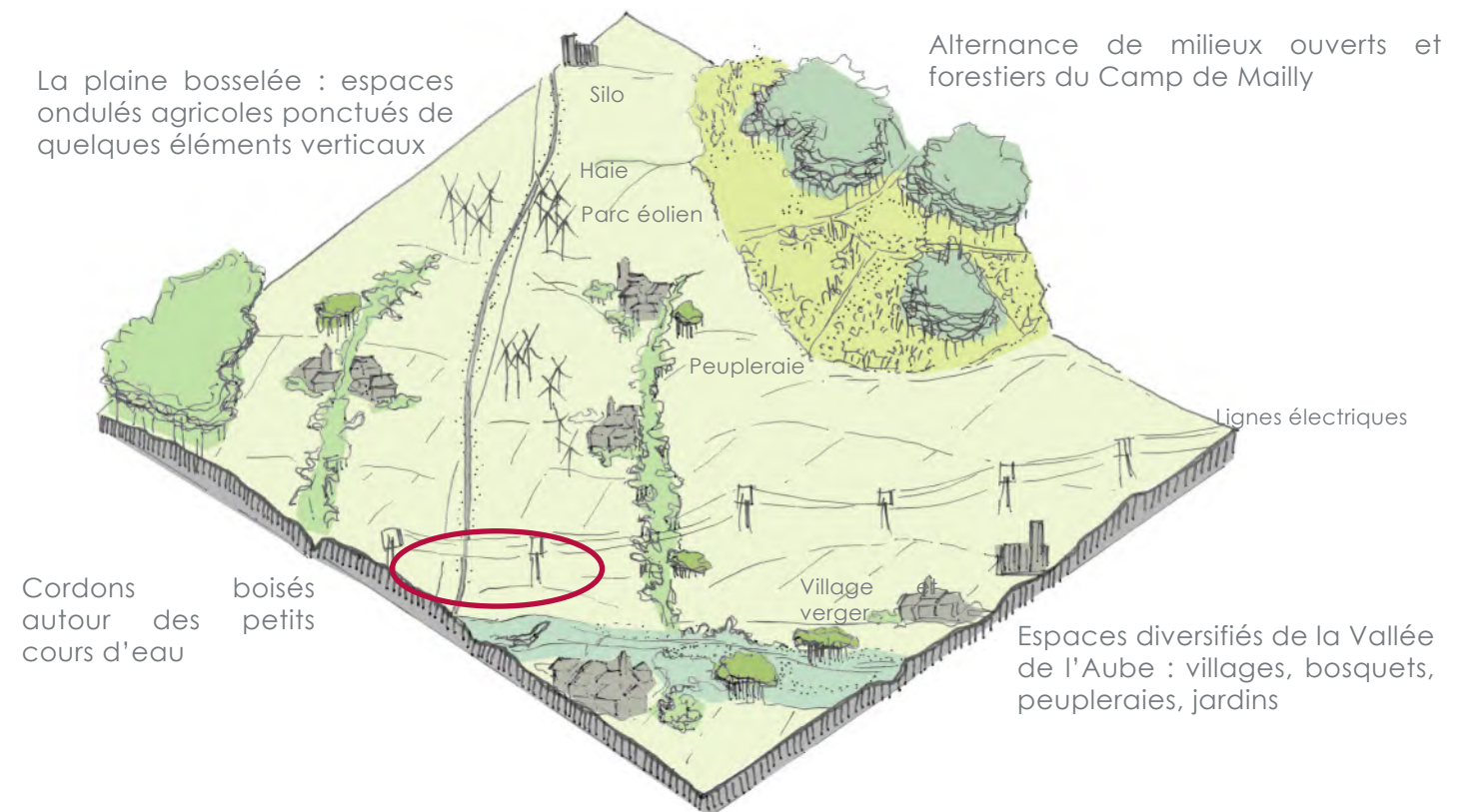
Le plateau de la Champagne Crayeuse date du Crétacé supérieur. Son altitude varie entre 40 m NGF en fond de vallée et plus de 200 m sur le plateau au nord-est du territoire d'étude.

Le relief est principalement composé d'ondulations douces. Il est entaillé par des vallées principales (l'Aube, la Seine ici), et secondaires (l'Herbissonne et L'Huîtrelle à proximité de la zone d'implantation). Ces vallées logent une végétation boisée et des prairies. Les habitations se trouvent également principalement dans ces fonds de vallées.

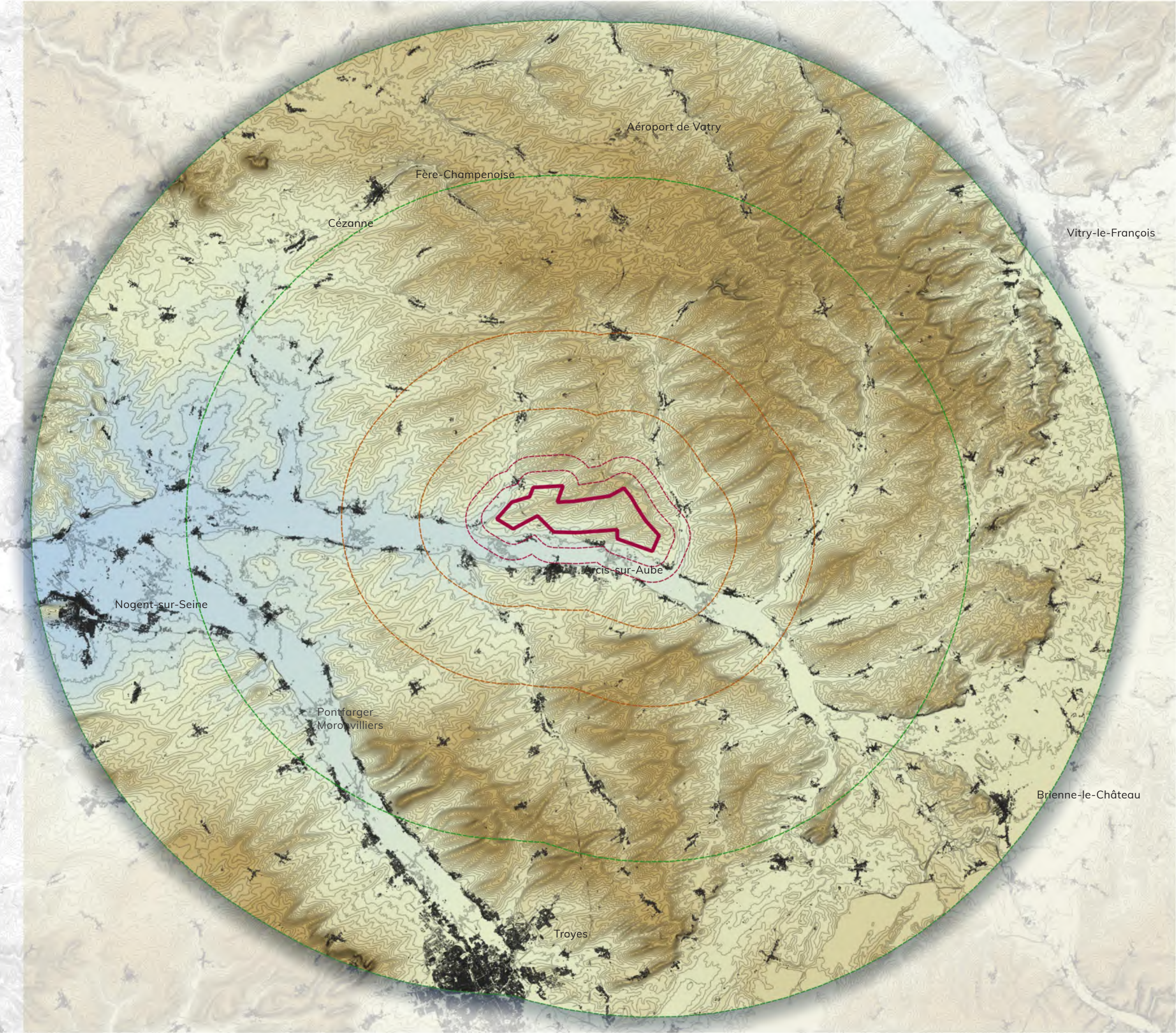
C'est un paysage ouvert en lien avec l'exploitation agricole de grandes cultures. Quelques haies et espaces naturels (savarts du Camp militaire de Mailly ici) sont également présents. Le vignoble est à une trentaine de kilomètres : au nord-ouest de la zone d'implantation du projet, sur le relief à proximité de la ville de Cézanne au sud de Troyes et vers Vitry-le-François.

Le réseau viaire répond à une organisation de desserte de l'ensemble des pôles urbanisés, souvent en fond de vallée, et sur la plaine souvent en ligne droite, s'affranchissant ainsi du socle naturel qui est peu contraignant. Des lignes électriques s'étirent par endroit.

Ce paysage agro-industriel est doublé d'un paysage industriel énergétique avec le développement depuis une vingtaine d'années de grandes éoliennes qui s'implantent par groupes sur le plateau, à l'écart des vallées.



Relief



- Limite départementale
- Zone d'implantation potentielle du parc éolien de PEOC
- Zone tampon de 1 et 2 km autour du projet
- Zones tampon de 5 et 10 km autour du projet
- Zone tampon de 20 et 30 km autour du projet

Relief

Courbes de niveaux 10m

- 180m
- 160m
- 130m
- 100m
- 70m
- 40m

Rôle pour les perceptions de l'éolien

Le microrelief Il joue un rôle important pour les perceptions, notamment depuis les infrastructures et depuis les habitations. Ainsi, il peut cloisonner les vues de fond de vallée et séquencer les vues depuis les axes routiers. Les douces ondulations offrent de larges possibilités de découverte des immensités agricoles des plaines et plateaux.

Le végétal crée des volumes qui structurent la plaine, ce sont des points de repère, ils donnent des directions en soulignant souvent le relief. Les parcelles agricoles dominent les vues, en créant une mosaïque de couleurs au fil des saisons. Les arbres repères existent, notamment les alignements le long des anciennes routes royales (D677 ici). Les éoliennes sont ainsi parfois filtrées ou en concurrence avec les boisements. Depuis les hauteurs, les vallées étirent discrètement leur long ruban vert. Mais depuis les fonds de vallée, les vues portent peu en raison du relief, mais surtout de la forte densité de végétation.

Les villages en fond de vallée sont souvent visuellement éloignés de l'éolien. C'est sur les franges du village que l'effet d'encerclement (et le risque de saturation) est possible.

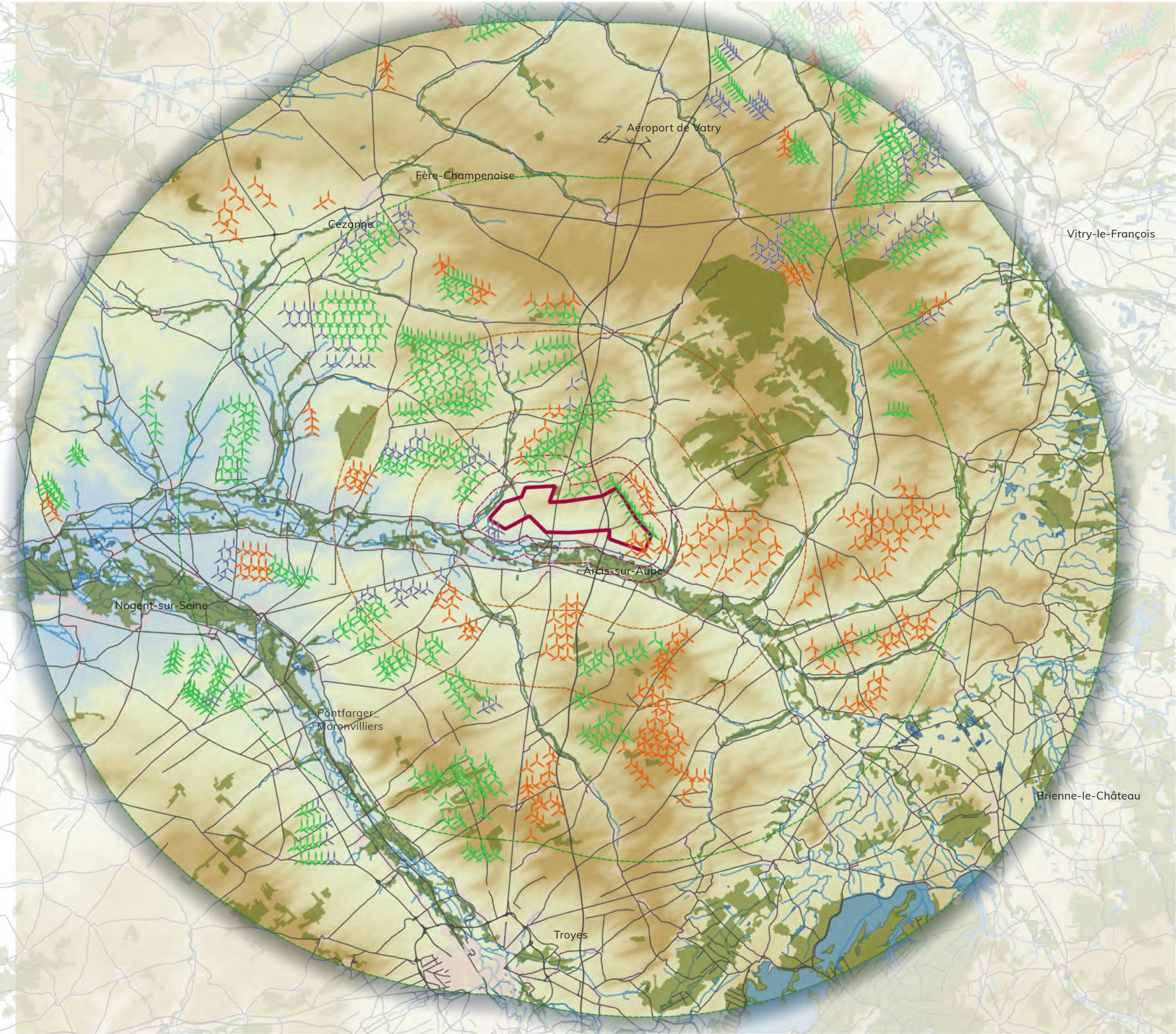
Les routes sont des vecteurs de découverte du territoire. La D677 suit une ligne nord/sud, offrant quelques vues lointaines. L'autoroute des Anglais sinue entre le relief en offrant de courtes séquences visuelles.

Les parcs éoliens, construits ou en projet, sont des éléments importants du paysage. Le Projet Eolien de l'Ormes et du Chêne s'inscrit dans un contexte où les éoliennes sont déjà présentes. Sur le territoire d'étude, les espaces sans éoliennes sont les abords des fonds de vallée, les abords du Camp militaire de Mailly, l'aéroport de Vatry. Ce sont des espaces de respiration qui participent au projet de valorisation des paysages de Champagne.

La perception des éoliennes varie fortement selon la distance de perception. A proximité un parc éolien domine la vue et ce sont les détails de traitement de ses abords qui importent. **A quelques kilomètres, la composition du parc est déterminante pour créer des compositions équilibrées avec les éléments paysagers alentours. Au-delà l'éolien se fait le plus souvent discret en toile de fond.**



Occupation du sol



Zone d'implantation potentielle du parc éolien de PEOC

Zone tampon de 1 et 2 km autour du projet

Zones tampon de 5 et 10 km autour du projet

Zone tampon de 20 et 30 km autour du projet

Parcs alentours (mise à jour 01/02/2025)

Eolienne construite

Eolienne autorisée

Eolienne à l'instruction

Réseau routier

Boisement

Réseau hydrographique

Altitude :

180m

160m

130m

100m

70m

2.3 Cadrage préalable : le patrimoine et le paysage reconnus et protégés

Voir carte «Patrimoine et paysages inventoriés et protégés».

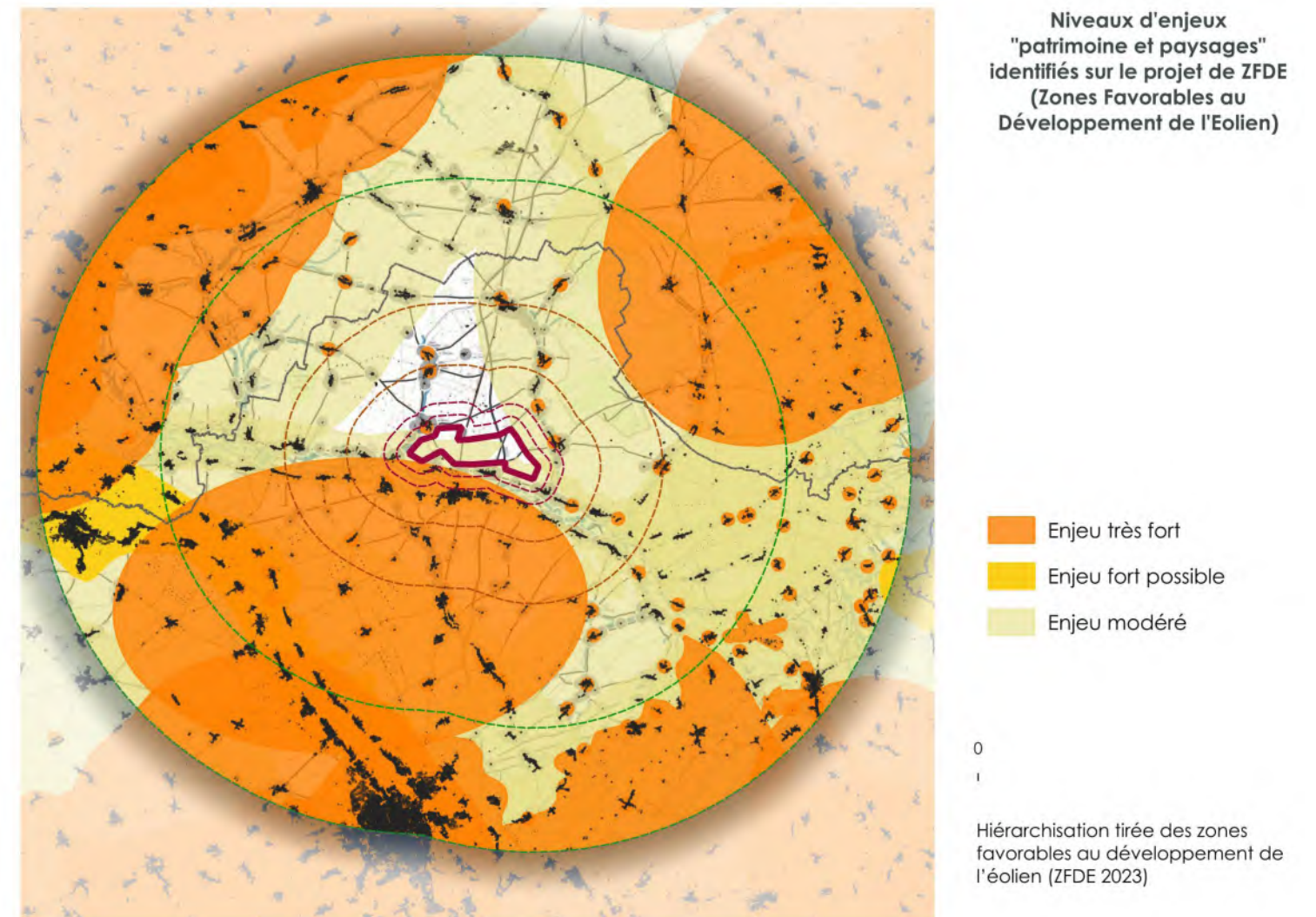
Repérage et niveaux d'enjeux

Ce paragraphe recherche le patrimoine sensible des aires d'étude parmi les monuments historiques, les sites, les espaces remarquables, le bien UNESCO, le référentiel des paysages de l'Aube et les données de l'ancien Schéma Régional Eolien (voir carte ci-contre et page suivante).

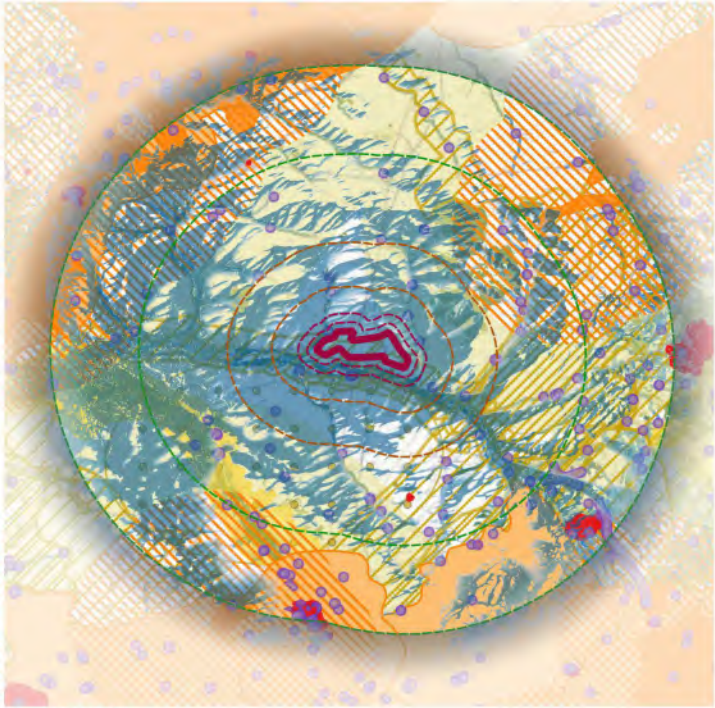
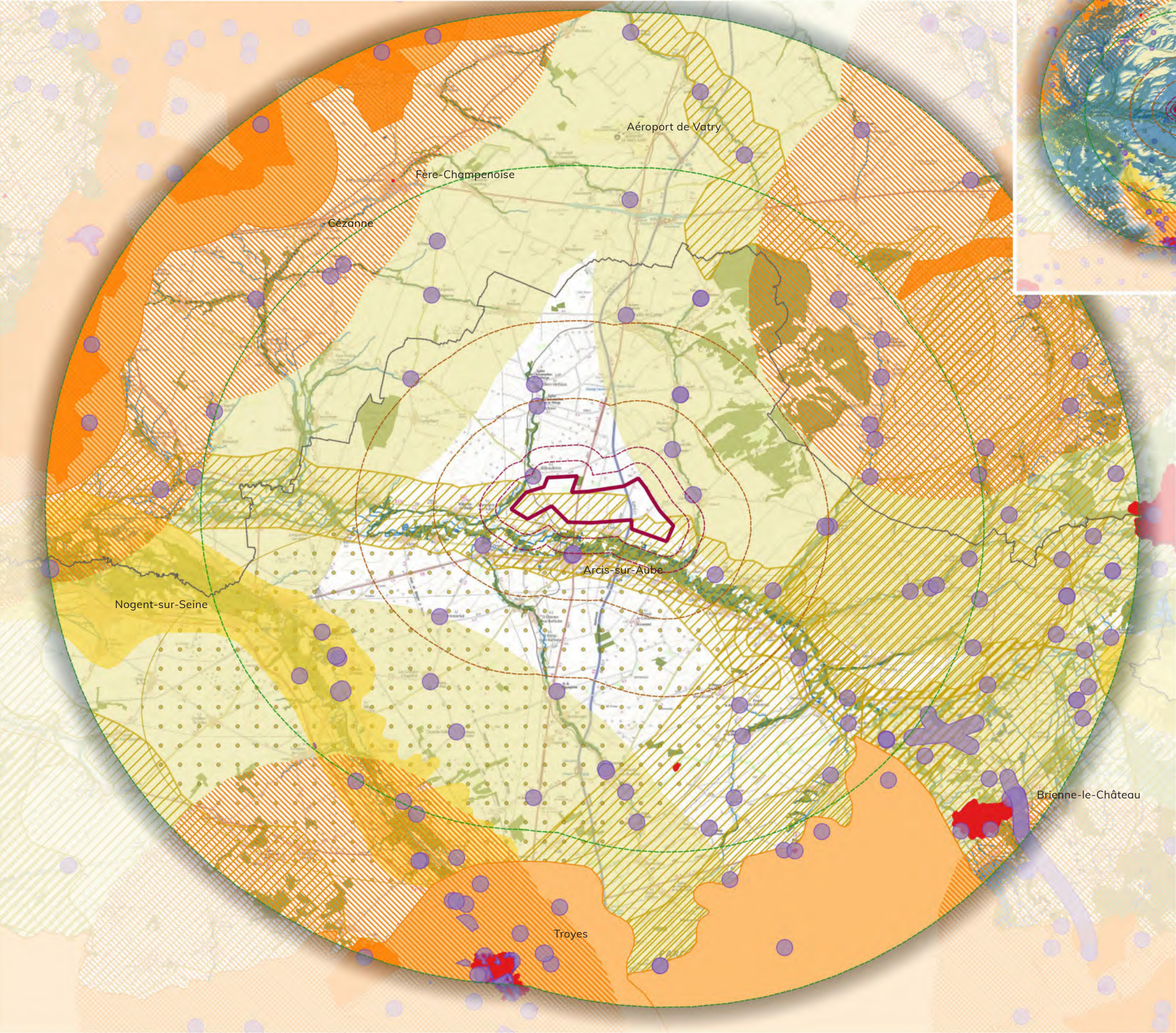
Le patrimoine et le paysage reconnus situés sur le territoire d'étude concernent différents secteurs du territoire d'étude. Ces éléments de paysage reconnus et de patrimoine ont été classés par niveau d'enjeu par le projet de cartographie des zones favorables au développement de l'éolien (ZFDE) de la région Grand est :

- l'ensemble des fonds de vallée du territoire d'étude en lien avec les monuments historiques et le patrimoine remarquable (premiers monuments historiques situés à 1 km de la zone d'implantation) - enjeux très forts du projet de ZFDE
- les paysages des vallées de la Seine et de l'Aube et leurs abords (données du Schéma Régional Eolien)- enjeux modérés à forts du projet de ZFDE
- la Plaine de Champagne entre la Vallée de l'Aube et Troyes à partir de 3 km de la zone d'implantation (Référentiel de l'Aube) - enjeux très forts du projet de ZFDE
- le vignoble de la Côte de Champagne et ses abords à plus de 25 km au nord ouest, au sud et à l'ouest vers Vitry-le-François (zone d'engagement du bien UNESCO, aire d'influence du bien et zone d'exclusion de la charte éolienne) - enjeux très forts du projet de ZFDE
- les Abords de Troyes et le PNR de la forêt d'Orient au sud à plus de 20 km - enjeux très forts du projet de ZFDE

Ces éléments de patrimoine et de paysages reconnus sont décrits dans les pages suivantes et leur sensibilité au projet est estimée.



Patrimoine et paysages inventoriés et protégés



Patrimoine et paysages avec visibilité potentielle du projet

Hiérarchisation tirée des zones favorables au développement de l'éolien (ZFDE 2023)

- Limite départementale
- Zone d'implantation potentielle du parc éolien de PEOC
- Zone tampon de 1 et 2 km autour du projet
- Zones tampon de 5 et 10 km autour du projet
- Zone tampon de 20 et 30 km autour du projet

- Enjeux très forts
- Abords des monuments historiques
 - Sites classés, inscrits, patrimoine remarquable
 - Bien des Coteaux, Vignobles et Caves de Champagne : Zone d'engagement du bien (UNESCO), Aire d'influence du bien (DREAL)
 - Bien des Coteaux, Vignobles et Caves de Champagne: Zone d'exclusion du bien (charte éolienne 2018)
 - Paysages remarquables à enjeu très fort du Schéma Régional Eolien
 - Zone sensible du référentiel des paysages de l'Aube

- Enjeux forts possibles
- Paysages remarquables à enjeu fort du Schéma Régional Eolien

- Enjeux modérés
- Zone de vigilance du bien des Coteaux, Vignobles et Caves de Champagne
 - Paysages remarquables à enjeu modéré du Schéma Régional Eolien

Le patrimoine culturel et archéologique

Les monuments historiques

On dénombre 176 bâtiments inscrits ou classés Monuments Historiques dans un rayon de 30 km autour de la zone d'implantation. Il s'agit majoritairement d'éléments architecturaux d'églises.

L'analyse de terrain et de la covisibilité potentielle permet d'analyser les sensibilités de ces monuments vis-à-vis du projet. La localisation des villages en fond de vallée et des églises au cœur du tissu dense des bourgs limite fortement leur interaction avec les projets éoliens appartenant à la plaine. Cet aspect est d'autant plus renforcé par la présence fréquente de ceintures végétales autour des villages.

Compte tenu de la localisation des monuments historiques et de la nature du terrain, les sensibilités potentielles à étudier portent sur une perception en covisibilité dans un rayon de plus ou moins de 5 km.



Eglise d'Allibaudières (Google maps)



Eglise d'Herbisse



Eglise de Pouan-les-Vallées



Eglise de Lhuître

Crédit photo. Google maps

Sites inscrits et classés

1 site classé est localisé dans un rayon de 30 km autour de la zone d'implantation : l'Arbre de la Liberté à Fère-Champenoise (SC006). Il est localisé à 21 km dans un milieu bâti assez dense, aucune visibilité ou covisibilité ne peut être identifiée.

Les sites inscrits sont les suivants :

- Arcis sur Aube, le plus proche, est à 7 km : il s'agit du site classé du Château et de son parc à Arcis-sur-Aube (SI025). Il est localisé dans la vallée de l'Aube, entouré de boisement (cf. photo). Compte tenu de ces effets de masque et de l'éloignement, aucune visibilité n'existe depuis ce site (sensibilité négligeable au projet).
- Brienne-le-Château accueille un ensemble inscrit sur son château et ses abords à une trentaine de kilomètres du projet
- Fontaine-Luyères abrite une stèle du commando M érigée à la mémoire des maquisards. Située sur une pente qui tourne le dos au projet, elle conserve une dense ceinture végétale (sensibilité négligeable au projet)
- Outines est un village à pan de bois, situé à 30 km de la zone d'implantation
- La place de la halle à Piney, à l'ouest de Brienne, n'est pas concernée par des covisibilités avec le site projet (les franges du village seront analysées par la suite)
- Troyes par sa localisation le long de la Seine n'est pas concernée par des covisibilités potentielles

Patrimoine remarquable

Il concerne le site patrimonial remarquable de Troyes. Aucune sensibilité n'est à prévoir pour ce site urbain.



Site inscrit du Château et de son parc à Arcis-sur-Aube et Arbre de la liberté de la Fère-Champenoise



Site classé de l'Arbre de la liberté à Fère-Champenoise
Carte postale de 1848

Le patrimoine mondial



L'UNESCO identifie des sites naturels, culturels ou mixtes pour leur « Valeur Universelle Exceptionnelle » justifiant leur protection afin d'être transmis aux générations futures. Ces biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial bénéficient de la prise en charge prévue par la Convention de 1972 qui engage les pays qui l'ont ratifiée (dont la France en 1975) à préserver l'authenticité et l'intégrité des biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial.

En Champagne-Ardenne, les biens inscrits au patrimoine mondial et étant les plus proches de la zone d'étude correspondent à la Cathédrale de Reims et à l'ensemble des coteaux, maisons et caves de champagne localisés à Reims, aux alentours d'Épernay (carte ci-contre) et à quelques parcelles viticoles autour de Vitry-le-François.

Situation du projet éolien par rapport à l'Aire d'Influence Paysagère

La charte éolienne des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne définit l'Aire d'Influence Paysagère à l'échelle de la zone d'engagement qui est décrite dans le dossier d'inscription retenu par l'UNESCO. Cette zone d'engagement correspond aux villages viticoles de l'appellation Champagne (au nombre de 320 environ) et constitue l'environnement du bien.

La charte délimite plus précisément une zone d'exclusion et de vigilance vis-à-vis de l'éolien autour du bien du Patrimoine mondial (cf. carte page ci-après).

Cette carte vient en complément d'une première étude d'aire d'influence réalisée par la DREAL sur un périmètre plus resserré, celui de la zone centrale qui rassemble les sites représentatifs de la Colline Saint-Nicaise à Reims, l'Avenue de Champagne à Épernay et les Coteaux historiques (périmètre de l'Aire de Préservation du Bien).

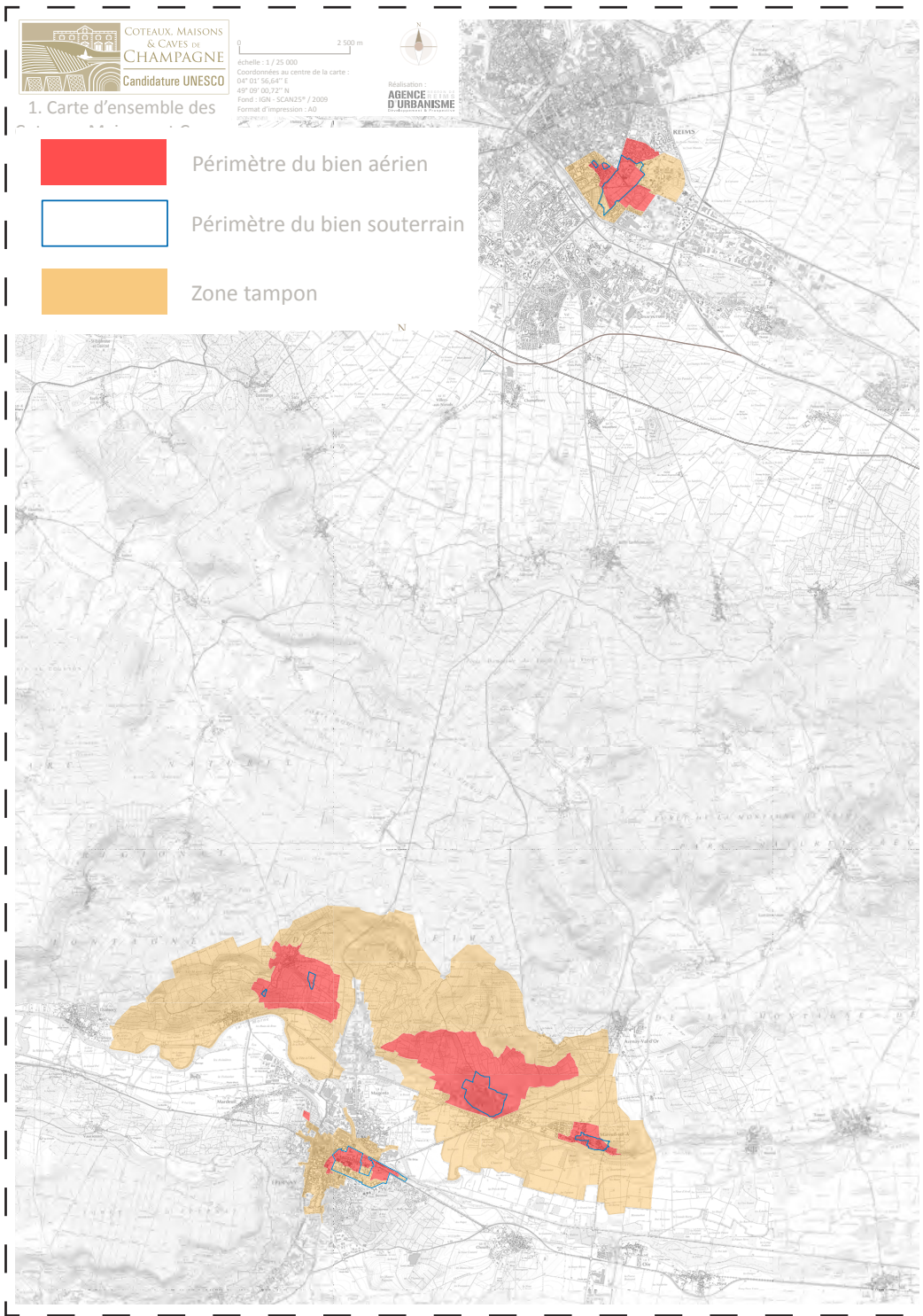
L'objectif de cette étude est d'émettre des préconisations spécifiques à l'éolien sur les secteurs paysagers qui composent la zone d'engagement et de définir deux périmètres sur cette zone d'engagement :

- un périmètre d'exclusion de l'éolien où l'implantation de l'éolien est fortement déconseillée car générant un impact sur l'intégrité du bien inscrit,
- un périmètre de vigilance renforcé.

Le périmètre d'exclusion est élaboré en faisant un tampon de 10 km autour des parcelles de vignes AOC et autour des potentielles nouvelles communes en zone de production. L'impact pressenti des projets éoliens se situe donc dans un périmètre de 10 km autour du vignoble.

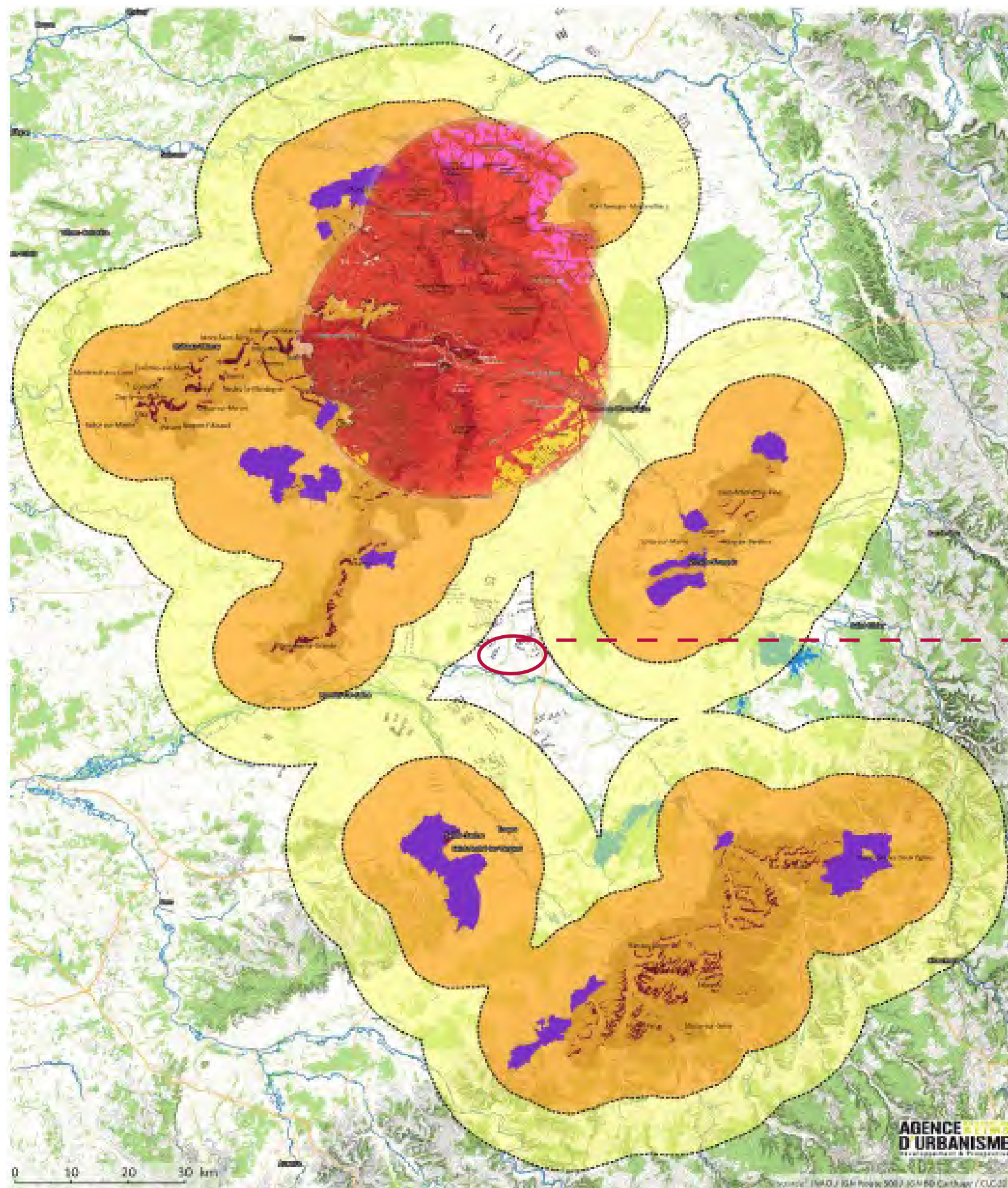
Le projet de Parc Eolien est situé en dehors de la zone d'exclusion de la zone d'engagement et en dehors de la zone de vigilance.

Ainsi, aucune préconisation particulière en lien avec l'UNESCO n'est à respecter.



Aire d'Influence Paysagère de la zone d'engagement et zone centrale

Source : Charte éolienne des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne, Agence d'Urbanisme de la Région de Reims, Février 2018

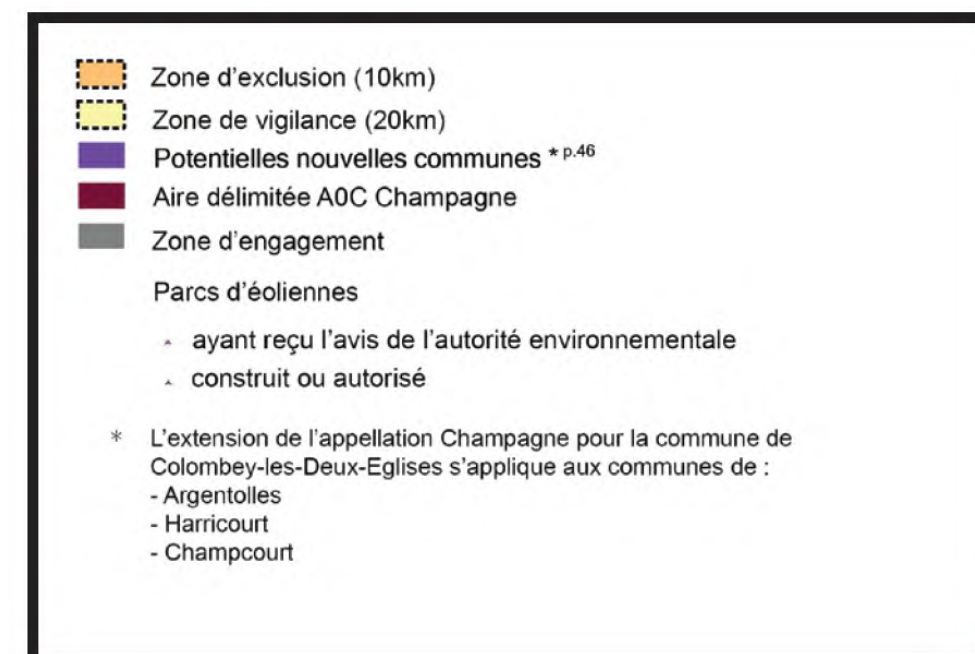


Légende aire d'influence



Projet de Parc Eolien
de l'Ormes et du Chêne

Légende zone d'engagement

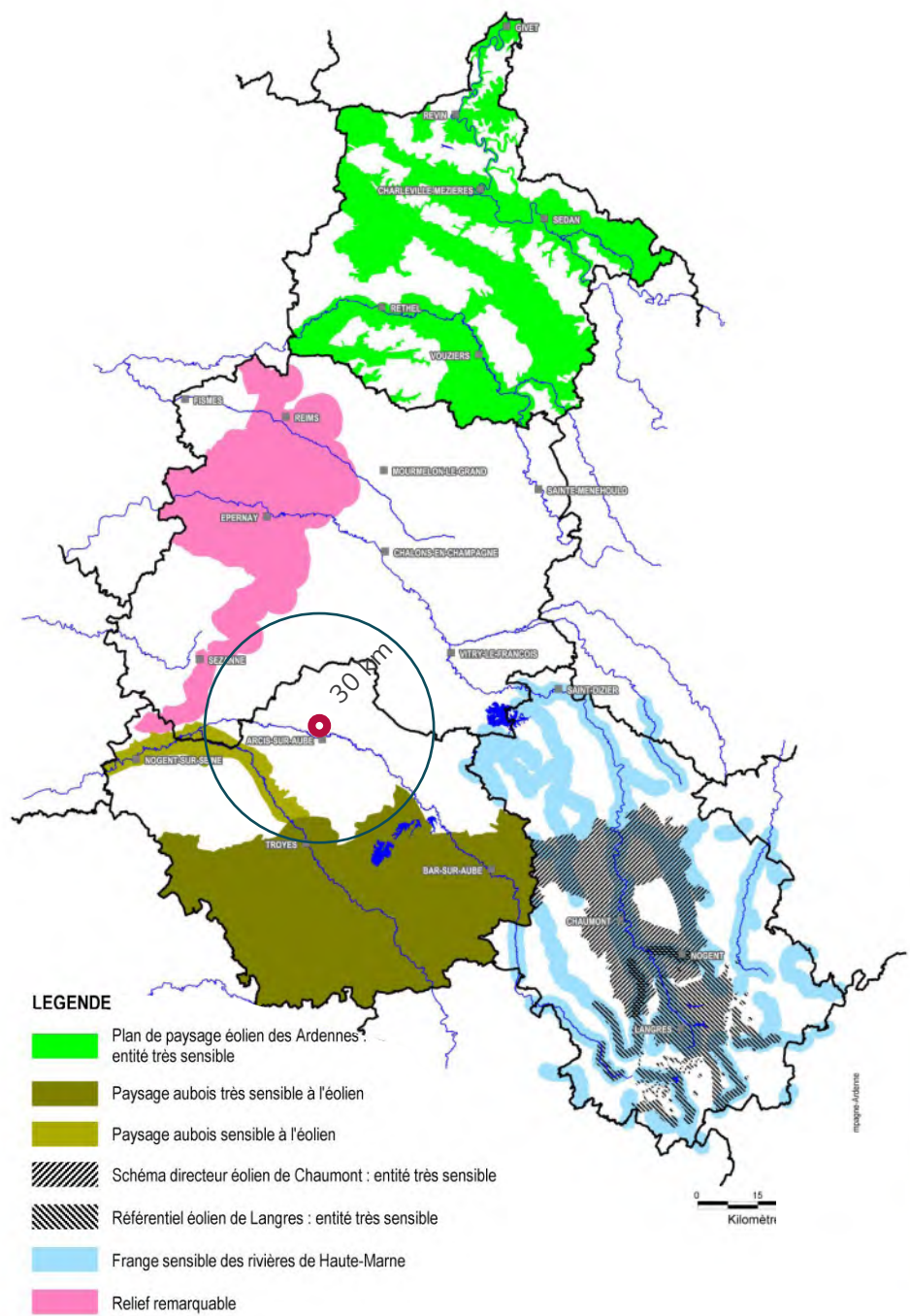


Les données de l'ancien Schéma Régional Eolien

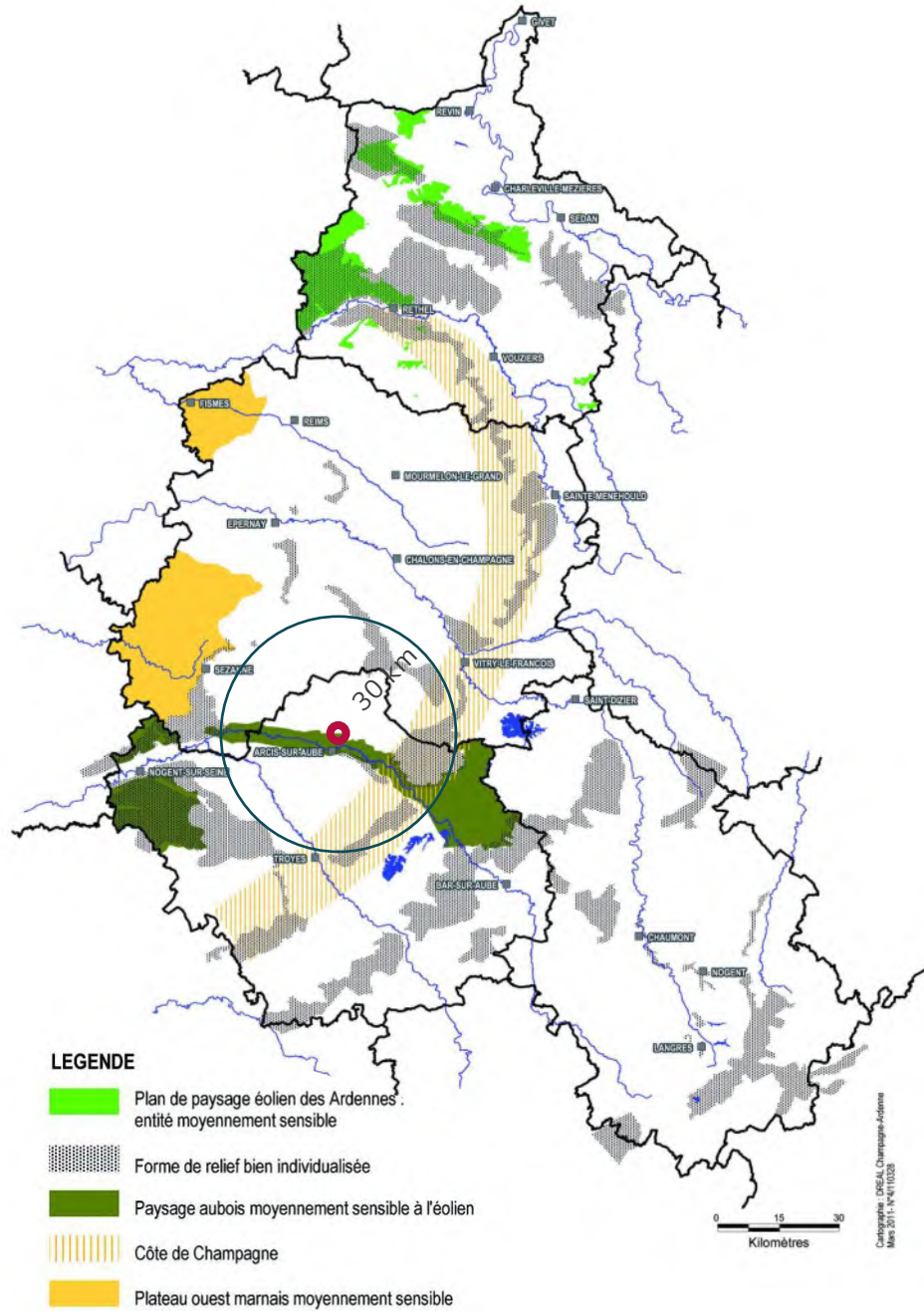
Bien que le SRE de Champagne-Ardenne ne soit plus en vigueur à la date de rédaction du présent dossier, il fait encore office de référence bibliographique lors du développement d'un projet éolien. En effet, les données relatives à la perception du paysage et des patrimoines sont le plus souvent toujours d'actualité, sous réserve de vérification par les porteurs de projet.

Le projet est éloigné des enjeux majeurs du relief remarquable du vignoble à l'ouest, de la Vallée de la Seine et des paysages du sud de Troyes.

Le projet est également éloigné des enjeux secondaires de la côte de Champagne. **Seules des sensibilités avec le paysage de la vallée de l'Aube sont à explorer en lien avec le SRE (enjeux moyens).**



Enjeux paysagers majeurs du SRE 2012



Enjeux paysagers secondaires du SRE 2012

Référentiel des paysages de l'Aube : valeurs et problématiques

Le référentiel des paysages de l'Aube identifie différentes valeurs et problématiques concernant l'unité paysagère de la Champagne crayeuse et les vallées de la Seine et l'Aube qu'il convient de prendre en compte dans l'élaboration du projet aux différentes échelles d'étude. **Il cible particulièrement les mutations en cours sur le paysage de la confluence entre l'Aube et la Seine** (au sud de la zone d'implantation) en lien avec les points rappelés ici. Le projet peut s'inscrire en covisibilité avec des espaces déjà fortement occupés par l'éolien (risque de saturation).

Les valeurs paysagères

Les structures végétales dans l'espace agricole :

- quelques alignements, bouquets d'arbres mélangés et arbres isolés qui animent les bords de routes et les paysages de grandes cultures

Les reliefs singuliers :

- les talwegs : de petites vallées verdoyantes qui séquent les immensités agricoles du plateau
- les buttes témoins : petites collines isolées au milieu de la plaine, souvent coiffées de bois

Le parcellaire agricole :

- une mosaïque de couleurs au fil des saisons

Le paysage de savarts :

- vaste ensemble semi-naturel isolé au coeur d'un paysage de grande culture, ce territoire est occupé par les militaires depuis la Première Guerre Mondiale, ce qui a permis à la végétation d'évoluer assez librement depuis 90 ans.

Le patrimoine architectural et urbain :

- une qualité architecturale indéniable, liée aux matériaux et aux volumes des fermes (présence d'une petite tuile arrondie particulière)

Les ceintures végétales des villages :

- des villes et des villages groupés à l'image rurale, ceinturés de végétal

Les problématiques

La perte de la diversité écologique et paysagère des plaines agricoles :

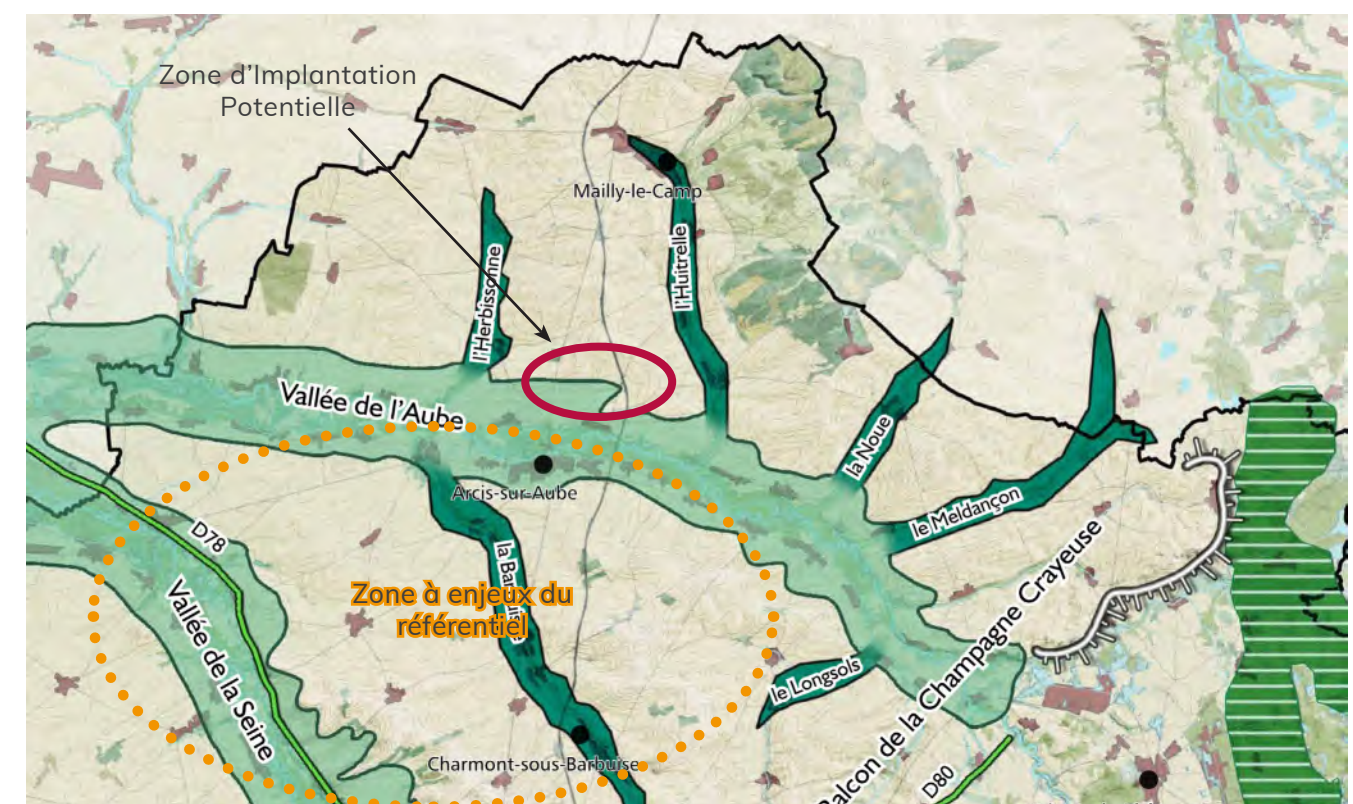
- par des modes de production intensifs
- par une grande monotonie des paysages après les labours
- par la disparition et la non-valorisation des chemins agricoles
- par la pollution des eaux souterraines (engrais...)
- par la suppression des arbres d'alignement le long des routes ou en limite de parcelles

La standardisation des villages :

- par la disparition progressive des lisières végétales entre village et espace agricole,
- par des extensions peu soignées qui «sortent» des villages
- par la pauvreté des formes architecturales
- par des traversées de villages mal adaptées aux piétons

La saturation des paysages par les réseaux aériens :

- par l'implantation de pylônes très visibles dans ce vaste paysage
- par l'accumulation de parcs éoliens associés aux lignes à haute tension



2.4 Cadrage préalable : zones équipées en éoliennes et enjeu de saturation

Visibilité de l'éolien sur le territoire

Le projet de Parc Eolien s'inscrit dans un contexte éolien déjà bien marqué par les parcs existants. Dans ce contexte, l'objet éolien fait partie intégrante de la plupart des paysages perçus. La carte ci-contre met en évidence les zones de perception des éoliennes existantes, autorisées.

La carte de visibilité théorique du projet (pour rappel ci-contre*) montre qu'il est potentiellement perceptible dans un rayon de 10 km. Au-delà il est potentiellement visible plus particulièrement depuis l'ouest.

Phénomène de saturation : choix des communes étudiées

La cartographie préparatoire des Zones Favorables au Développement de l'Eolien indique les habitations saturées par l'éolien (sans espace de respiration de moins de 120°) à 5 et 10 km (voir carte page suivante). Compte tenu des visibilitées potentielles et des projets autorisés et construits qui peuvent déjà faire masque, les 10 communes retenues pour l'analyse de la saturation sont localisées dans un rayon de 5 km autour de la zone d'implantation potentielle (voir état initial de la saturation pages suivantes). Les villages de la vallée de l'Huitrelle n'ont pas été retenus car le camp de Mailly ne permet pas le développement éolien et la respiration est assurée.

Les cartes d'analyse de l'état initial ont été réalisées en prenant en compte les éoliennes construites, autorisées (selon état de l'éolien DREAL du 1er février 2025). Les angles de perception restent théoriques. En effet, les perceptions sont limitées depuis les centres-bourgs, et le bâti et la végétation constituent des masques visuels non pris en compte.

Depuis les villages étudiés, l'encerclement est important avec tout de même quelques angles de respiration résiduels. 6 communes présentent un état de saturation avéré avec l'absence d'angle de respiration (absence d'angle de plus de 60° sans éoliennes). Les enjeux et sensibilités sont forts et la densification de l'éolien repose sur **la formalisation d'un projet éolien distant et lisible**.

L'évolution de l'état d'encerclement de ces 10 communes avec le projet et les projets à l'instruction est analysée dans le tome 2.

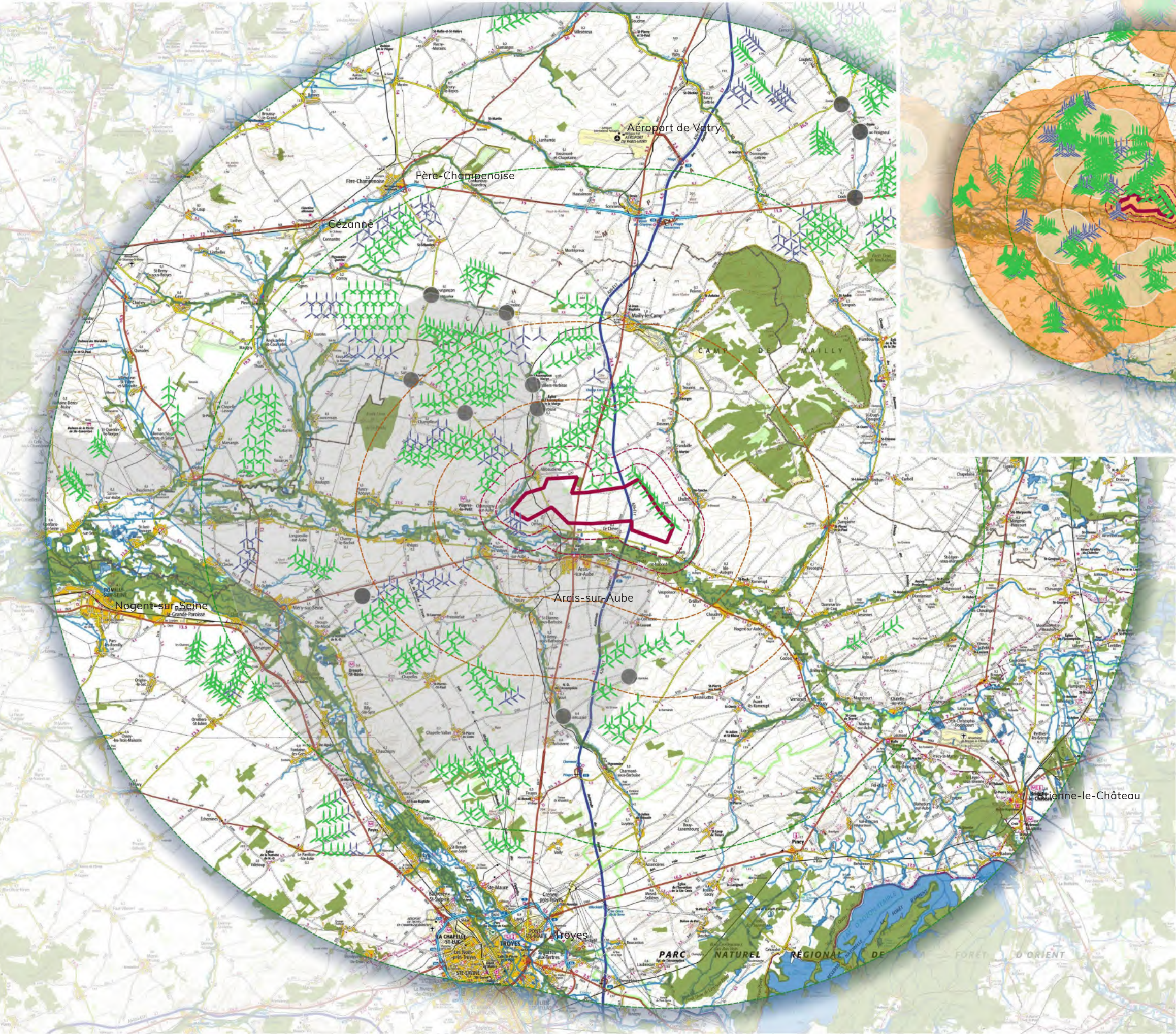
Projet de Parc Eolien de l'Ormes et du Chêne - AN AVEL BRAZ

Visibilité théorique



*Nota : ce modèle majorant ne prend pas en compte la végétation et les constructions qui permettent d'apporter de nombreux masques supplémentaires et donc de diminuer les zones de visibilité théoriques du projet à l'échelle du périmètre d'étude.

Etat de la saturation selon le projet de carte des Zones Favorables au Développement de l'Eolien



Périmètre autour des zones urbanisées en saturation paysagère caractérisées par un angle résiduel de respiration < 120°

Périmètre autour des zones habitées saturées de :

- 5 km
- 10 km

0 4 8 km

- Limite départementale
- Zone d'implantation potentielle du parc éolien de PEOC
- Zone tampon de 1 et 2 km autour du projet
- Zones tampon de 5 et 10 km autour du projet
- Zone tampon de 20 et 30 km autour du projet

Etat de l'éolien (au 01/02/2025)

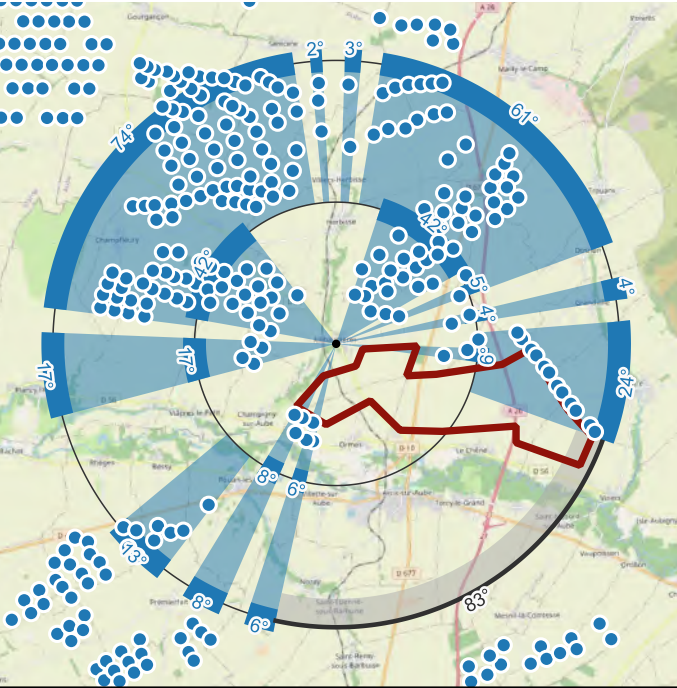
- Eolienne construite
- Eolienne autorisée

- Zones urbanisées en saturation paysagère dans un rayon de 10 km
- Zones urbanisées en saturation paysagère dans un rayon de 5 km

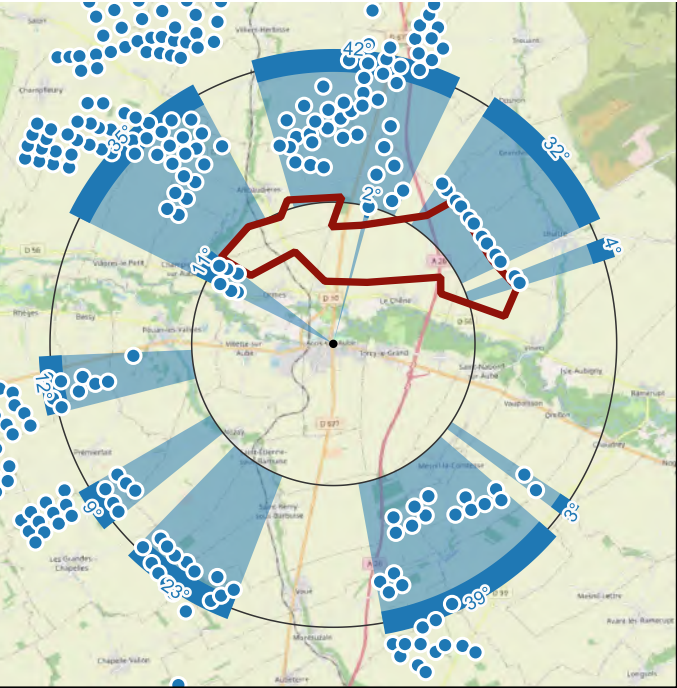
(sur base extraction données ZFDE)

Conception: Sorgo n°20240615 / E. GIVET
Données issues de la BD Carthage®, BD Route 500®, RGC®, BD Topo® - IGN - (2021), SOeS - CORINE Landcover 2018
Source de données : SORGO (2024), DREAL, AAB
Date : 24/02/2025

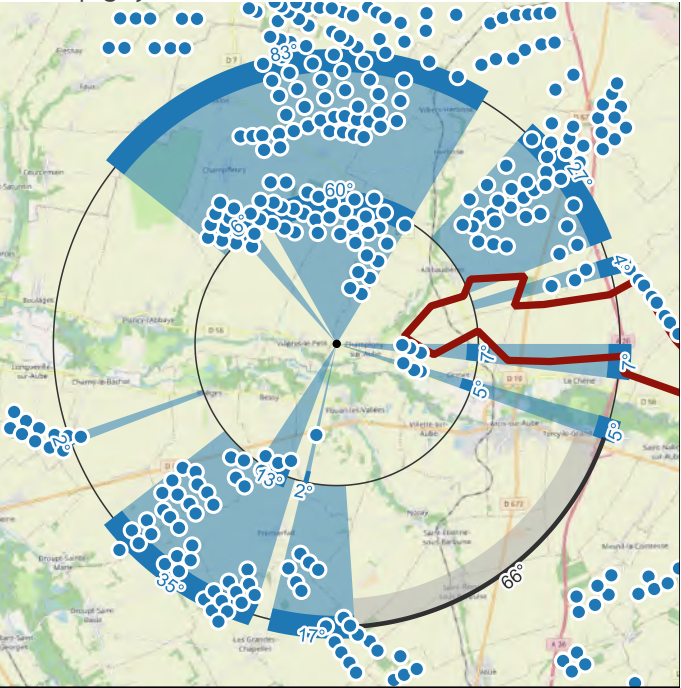
Allibaudières



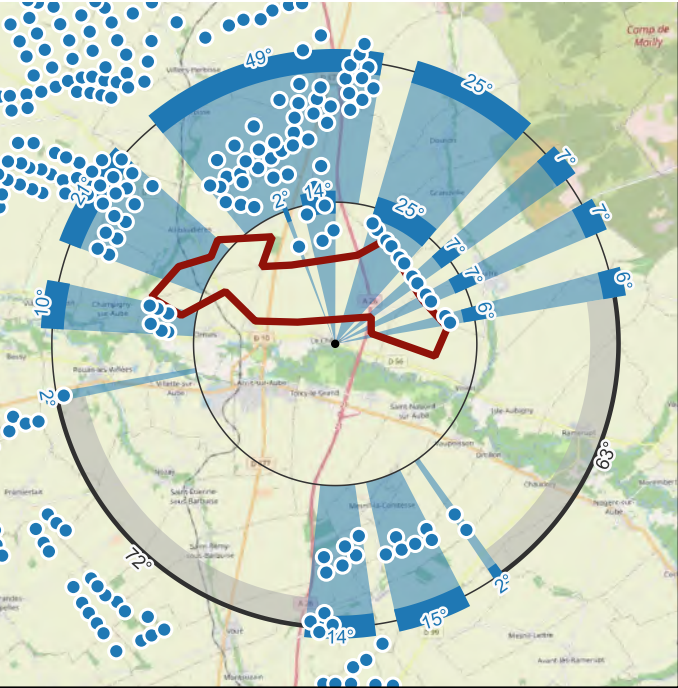
Arcis-sur-Aube



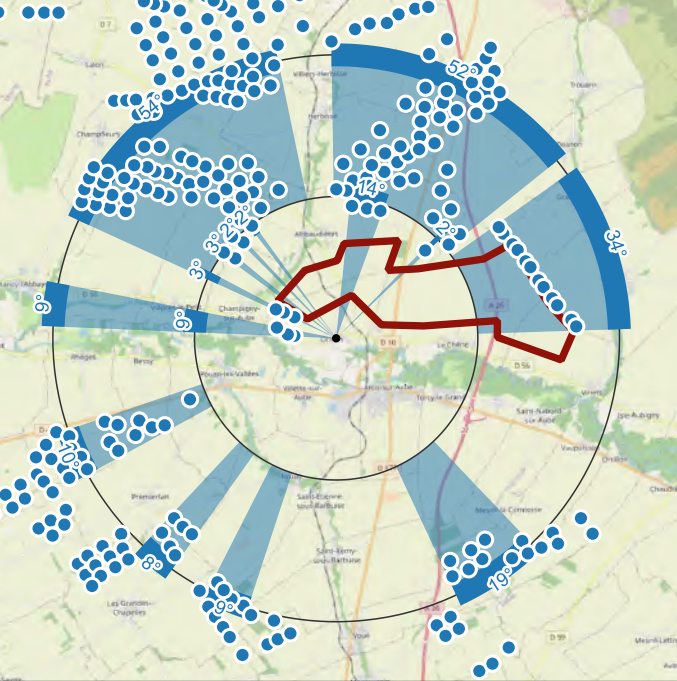
Champigny



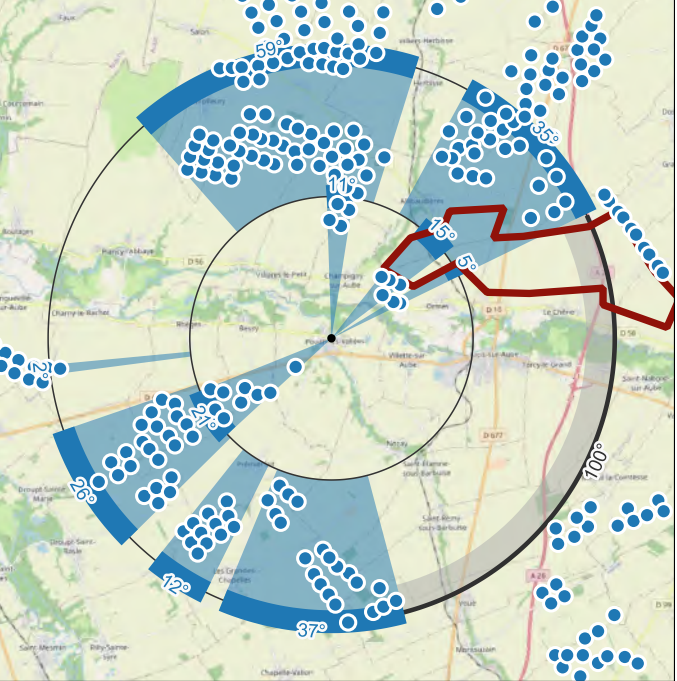
Le Chêne



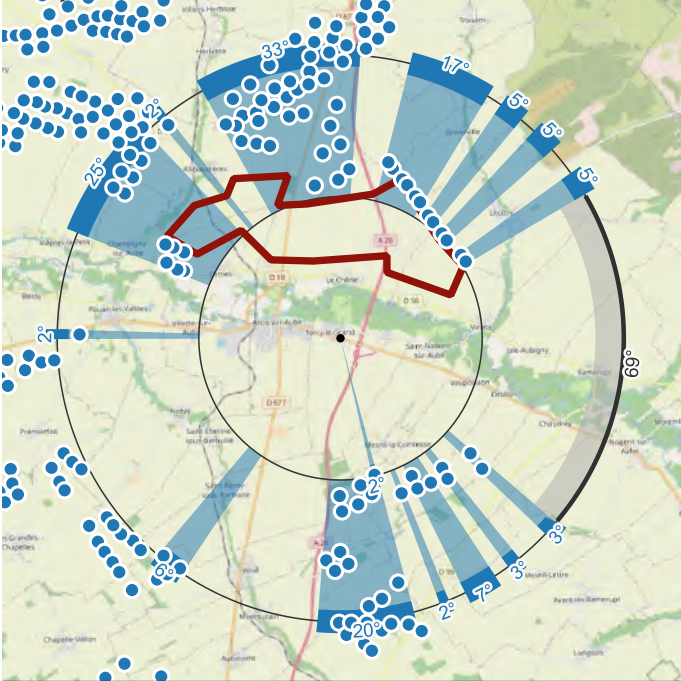
Ormes



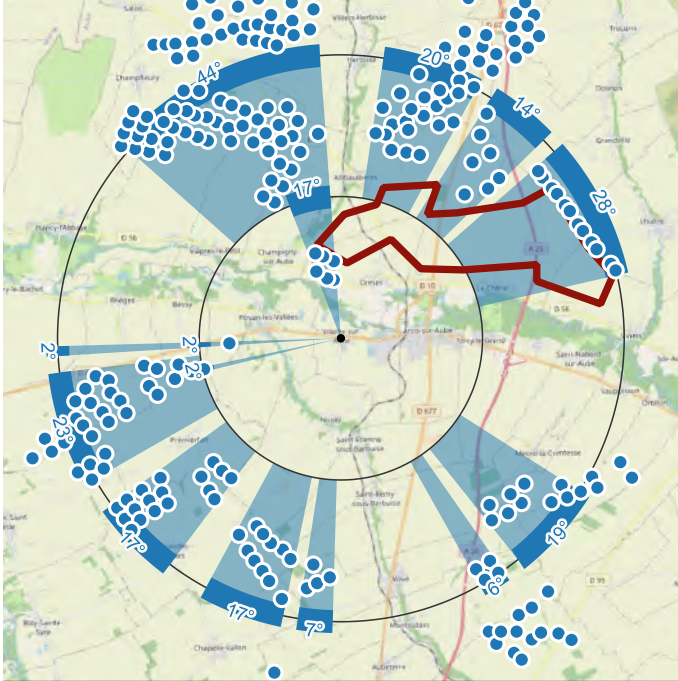
Pouan-les-Vallées



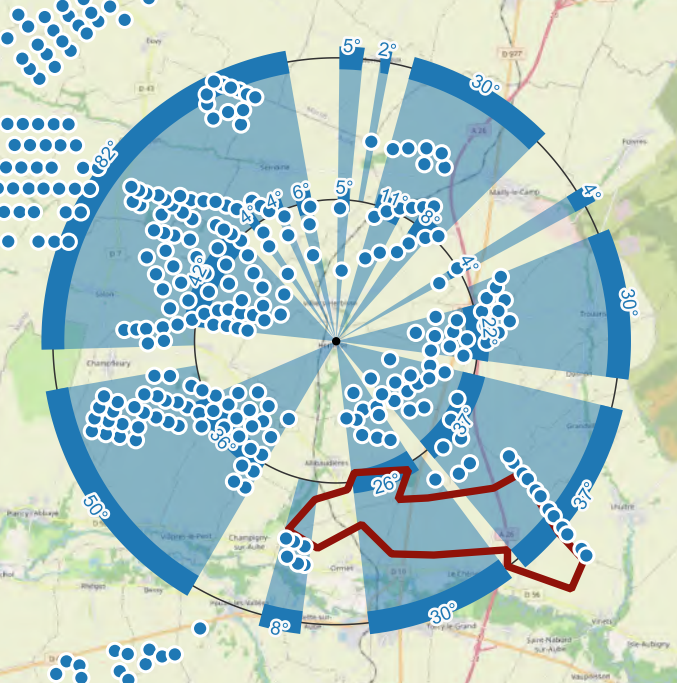
Torcy-le-Grand



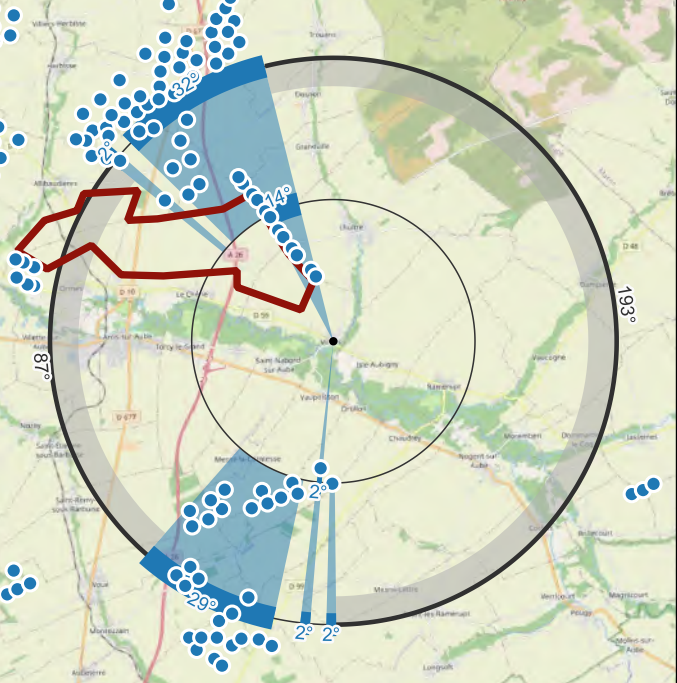
Villette-sur-Aube



Villiers-Herbisse

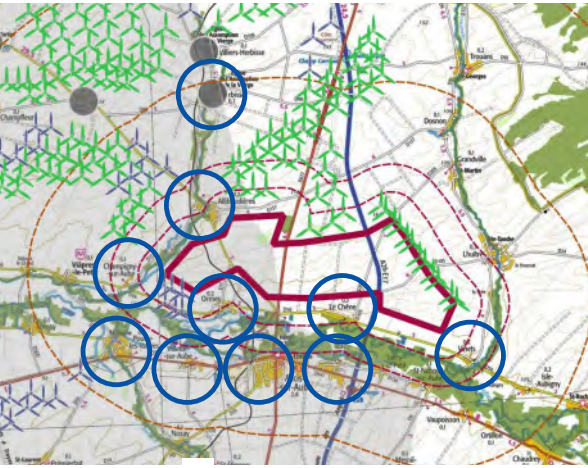


Vinets



Etude d'encerclement à 5 et 10 km de rayon :

- Eoliennes construites et autorisées
- Zone d'implantation potentielle
- Angles obstrués par les éoliennes construites et autorisées



2.5 Cadrage préalable : les unités paysagères

Une unité paysagère représente un morceau de territoire au sein duquel le système paysager (ensemble des caractères de relief, d'hydrographie, d'occupation du sol, de formes d'habitat et de végétation) présente une homogénéité d'aspect. Les enjeux des paysages vis-à-vis de l'éolien seront ainsi similaires.

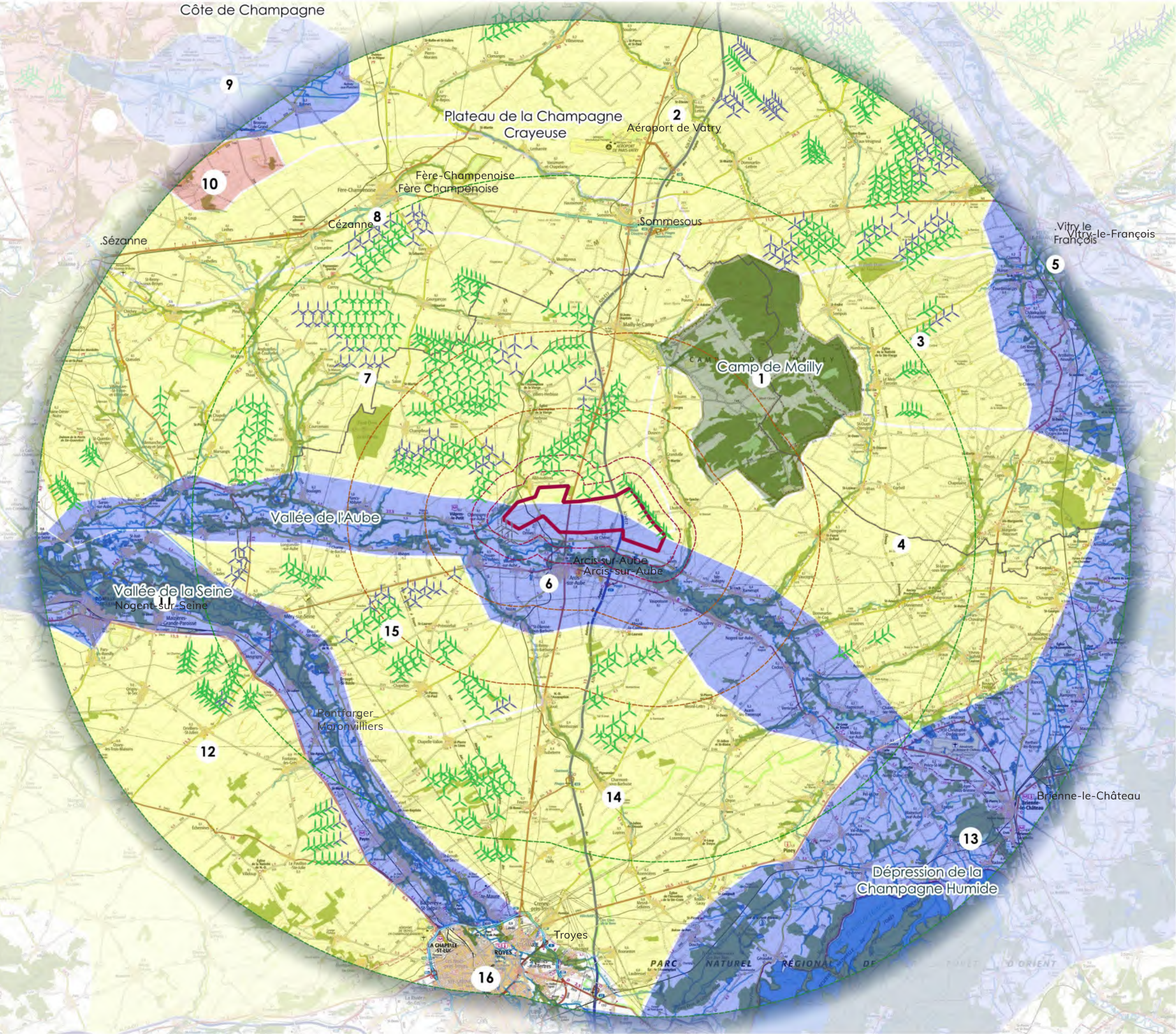
4 unités paysagères principales

Compte tenu de la géomorphologie du territoire et de l'occupation du sol vues précédemment, 4 grandes unités paysagères se distinguent sur le territoire d'étude.

- La Champagne Crayeuse entoure la zone d'implantation. Ce paysage de transit ou du quotidien accueille de nombreuses éoliennes et l'enjeu de saturation est important. Les ondulations du relief et les espaces boisés modulent les perceptions. La sensibilité par rapport au projet est modérée.
- Les grands paysages en lien avec l'eau (vallées de la Seine, de l'Aube et marais). La densité boisée isole ces lieux des plateaux. Les vues en direction de la plaine sont très rares. La sensibilité vis-à-vis du projet est forte entre les lisières boisées et la plaine sur les espaces en proximité, premiers contacts potentiel avec le projet.
- La côte de Champagne et son vignoble (photo) : situés à plus 25 km du projet, les versants viticoles dominent la plaine au nord-ouest, au nord-est et au sud. Les éoliennes sont visibles au loin à l'horizon, formant la couture entre terre et ciel. Les sensibilités sont négligeables à cette distance et dans cette configuration vis-à-vis du projet éolien.
- Les savarts du Camp de Mailly : le camp militaire de Mailly, à l'est du projet marque plus le paysage par son rôle d'espace de respiration dépourvu d'éoliennes que par les éventuelles perceptions qui pourraient y être associées (espace de boisements et de savarts impénétrable et site militaire). La sensibilité vis-à-vis du projet est nulle



Unités paysagères



- Limite départementale

Etat de l'éolien (01/02/2025)

Eolienne construite

Eolienne autorisée

Zone d'implantation potentielle du parc éolien de PEOC

Zone tampon de 1 et 2 km autour du projet

Zones tampon de 5 et 10 km autour du projet

Zone tampon de 20 et 30 km autour du projet
- Typologie des unités paysagères :

Forêts et savarts

Paysages ouverts et agricoles de Champagne crayeuse

Paysages en lien avec l'eau (vallées, marais)

Paysages viticoles
- Sous-unités paysagères :

1 - Camp militaire de Mailly

2 - Paysages ouverts en lien avec la Côte de Champagne

3 - Espaces ouverts et aérés ou l'éolien souligne les composantes paysagères

4 - Paysages confinés marqués par les vallées

5 - Aire d'influence de la vallée de la Marne

6 - Aire d'influence de la vallée de l'Aube

7 - Paysages industriels marqués par la présence des éoliennes et influencés par les micro-reliefs

8 - Zone de transition : vastes espaces dégagés marqués par la RN4

9 - Marais de Saint-Gond

10 - Plateau de la Brie champenoise

11 - Aire d'influence de la vallée de la Seine

12 - Transition vers le Pays d'Othe

13 - Champagne des étangs

14 - Plaine bosselée marquée par les grandes infrastructures de transport

15 - Plaine de la confluence de l'Aube et de la Seine

16 - Troyes et son agglomération
- Conception: Sorgo n°20240615 / E. GIVET

Données issues de la BD Carthage®, BD Route 500®, RGC®, BD Topo® - IGN - (2021), SOeS - CORINE Landcover 2012

Source de données : SORGO (204), DREAL, AAB

Date : 24/02/2025
-
-
- sorgo

2.6 Conclusion du cadrage préalable : adaptation des aires d'étude paysagères aux enjeux sensibles au projet

Voir carte des aires d'étude adaptées page suivante

Le cadrage des composantes paysagères et patrimoniales a permis d'identifier divers enjeux à prendre en compte dans cette étude d'état initial du paysage et du patrimoine. Aussi, le périmètre des aires d'étude du projet éolien a été modelé pour intégrer les enjeux paysagers et patrimoniaux relevés dans ce cadrage. La carte ci-après illustre l'adaptation des périmètres d'étude.

L'aire d'étude immédiate

Cette échelle englobe la zone d'implantation du projet et de ses variantes. Les éléments de paysage seront repérés et leur sensibilité analysée.

L'aire d'étude rapprochée

Depuis l'aire d'étude rapprochée, la présence des éoliennes dans le paysage est importante. Elles sont visibles avec une taille apparente faible à moyenne et constituent un élément potentiellement marquant du paysage. C'est l'échelle de la composition du projet. L'aire d'étude rapprochée couvre Arcis-sur-Aube, et les villages alentours dans un rayon d'environ 7 km. Les espaces sensibles des franges boisées de l'Aube ainsi que les vues panoramiques du relief de la rive gauche de l'Aube sont intégrées à ce périmètre.

L'aire d'étude éloignée

L'aire d'étude éloignée permet de définir les caractéristiques du paysage, ses identités, les unités paysagères, le contexte historique et social. La taille apparente des éoliennes du projet y sera faible voire très faible, leur prégnance dans le paysage est mineure. L'aire d'étude éloignée s'étend jusqu'à une trentaine de kilomètres du projet au sud est pour couvrir le paysage patrimonial du PNR et de Brienne. L'aire d'étude s'étend aussi vers les espaces entre Seine et Aube repérés au référentiel des paysages.

Le périmètre diminue au sud, au nord et à l'est en raison du masque du relief, et de la végétation du Camp de Mailly (boisements inaccessibles au public).

.

Le chapitre qui suit analyse les enjeux et sensibilités propres à chacune de ces 3 échelles de paysage, dans le but de formaliser un projet de paysage cohérent.

Aires d'étude adaptées



Limite départementale

Etat de l'éolien (01/02/2025)

Eolienne construite

Eolienne autorisée

Eolienne à l'instruction

Aires d'étude paysagères adaptées :

Zone d'implantation potentielle du parc éolien de PEOC (et aire d'étude immédiate)

Aire d'étude rapprochée

Aire d'étude éloignée

3 Etat initial des paysages et du patrimoine

3.1 Etat initial des paysages de l'échelle immédiate

L'aire d'étude immédiate concerne la zone d'implantation du projet ainsi que les secteurs concernés par l'étude des variantes. Une carte, des coupes et des photos sont présentées sur les pages qui suivent pour illustrer l'analyse.

La zone s'étend sur 20 km² (environ 10 km en est-ouest et 2 km sur l'axe nord-sud).

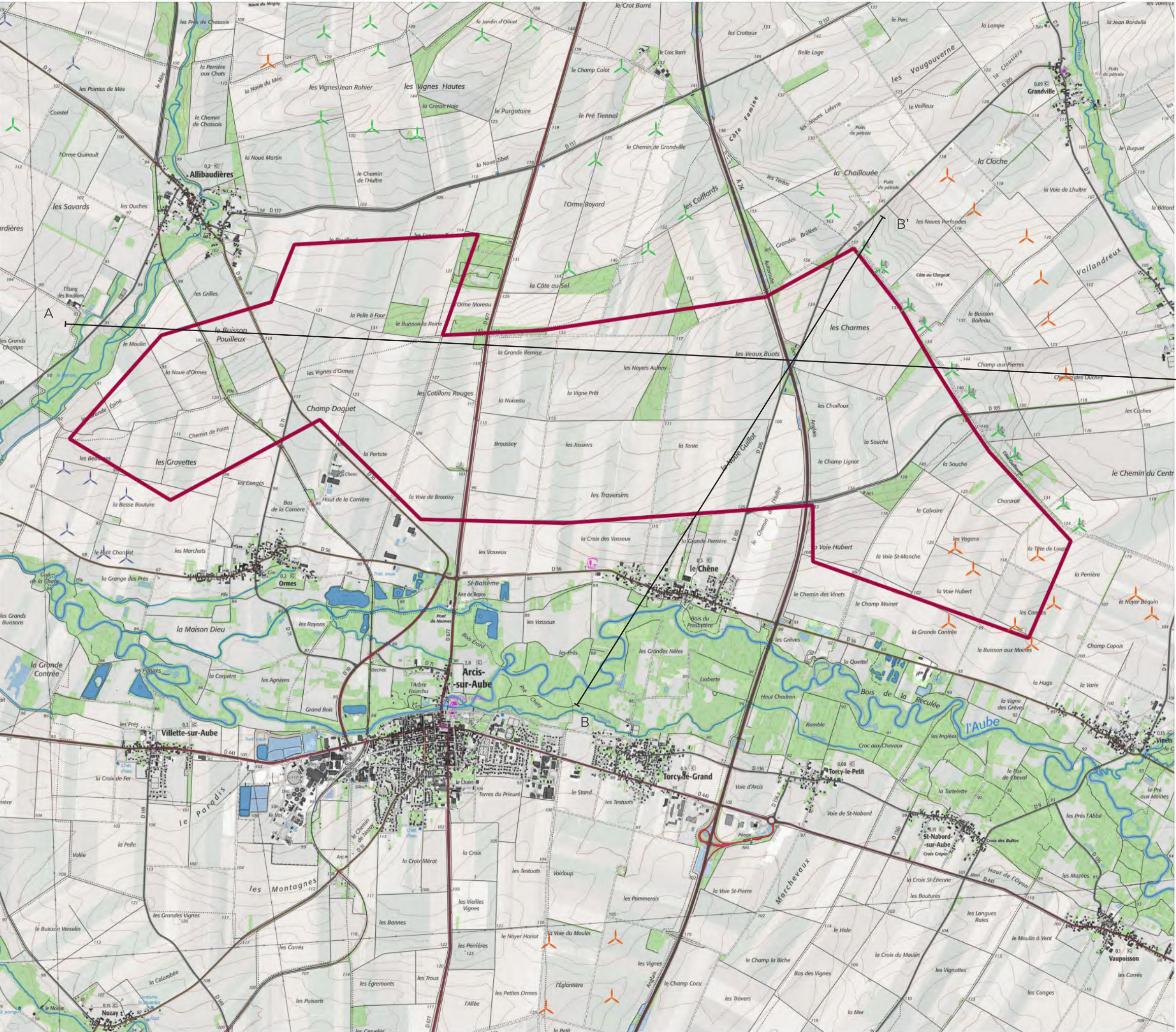
Elle s'élève entre 90 et 140 m NGF environ. Le relief est en pente douce en direction de l'Aube au sud. La pente moyenne est de 3% avec des pentes maximales autour de 7-8%.

Deux crêtes orientées sud-ouest/nord-est sont identifiables, au nord d'Ormes et au nord du Chêne (voir cartographie page suivante).

Les terrains sont cultivés, desservis par quelques chemins agricoles. Les boisements sont rares. Dans ces espaces agricoles, ce sont les pentes les plus fortes et les boisements qui pourraient être sensibles au projet, notamment vis-à-vis des terrassements de plateforme.

La zone d'implantation potentielle est traversée par 3 routes nord/sud et une voie de chemin de fer réservée aux activités locales. Ce réseau de communication et ses abords seront à éviter. Les vues depuis ses axes seront sensibles à la composition du projet, notamment en lien avec le relief du site.

Aire d'étude immédiate

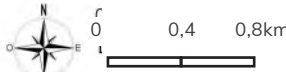


 Aire d'étude immédiate

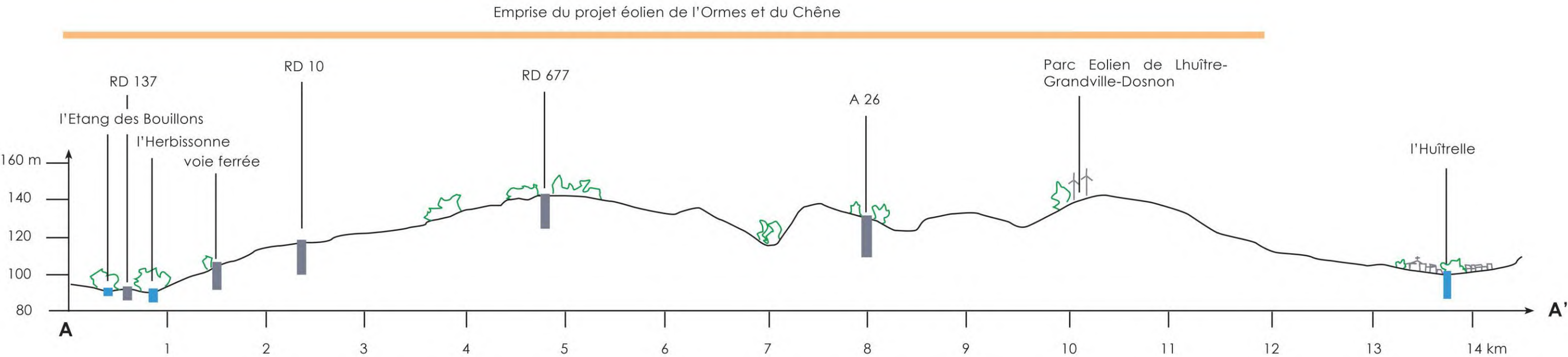
Parcs alentours (mise à jour 01/02/2025)

-  Construite
-  Autorisée
-  En instruction

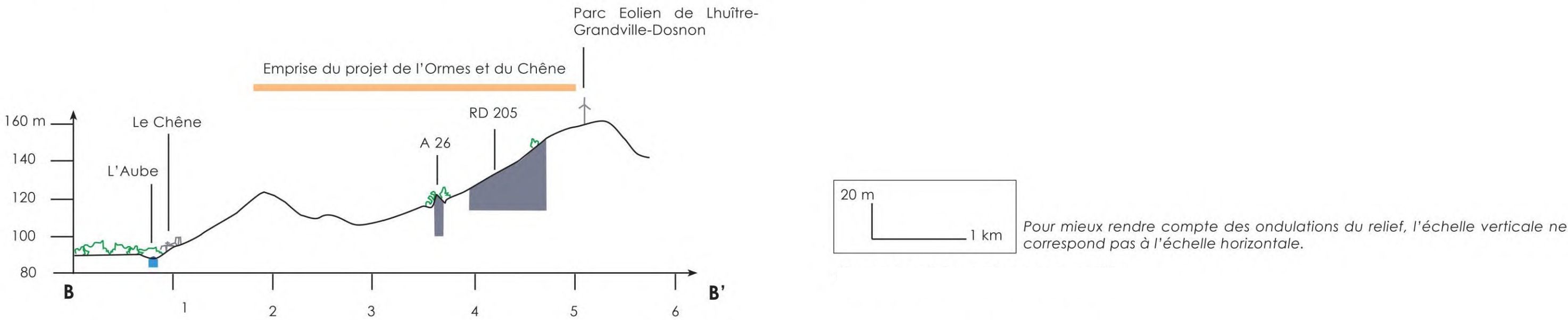
Conception: Sorgo n°20240615 / E. GIVET
Données issues de la BD Carthage®, BD Route 500®,
RGC®, BD Topo® - IGN – (2021)-
Source de données : SORGO (2023), DREAL, AAB
Date : 03/03/2025



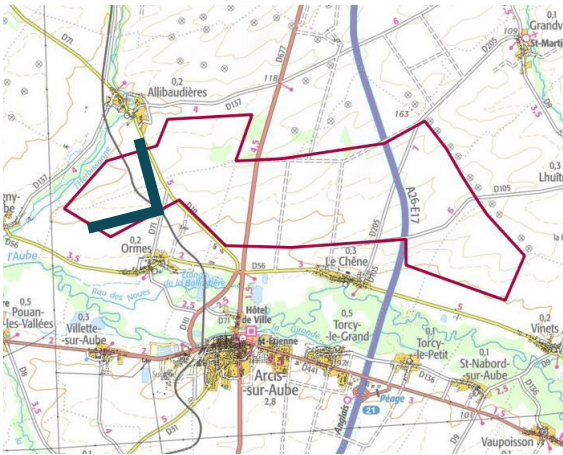
Coupe AA' (ouest/est entre Allibaudières et L'huître)



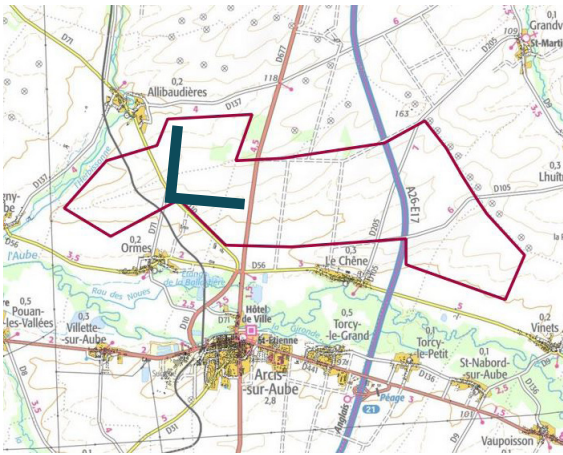
Coupe BB' (sud/nord entre la vallée de l'Aube et le mont des « Grandes Brûlées »)



Vue I1- Depuis les abords du chemin de fer
La zone d'implantation potentielle, vue vers l'ouest d'Ormes

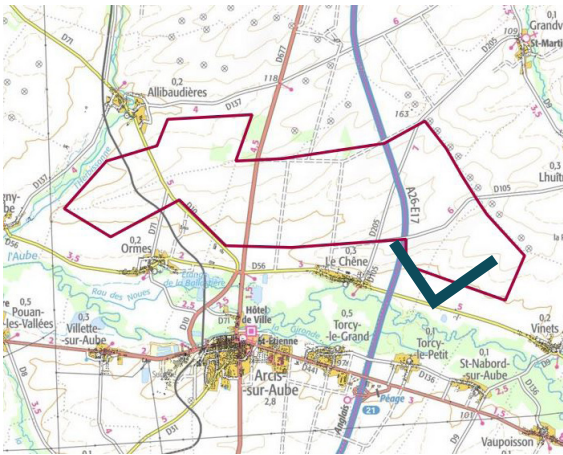


Vue I2 - Depuis la D10 d'Allibaudières
La zone d'implantation potentielle, vue du secteur localisé entre la D10 et la D677



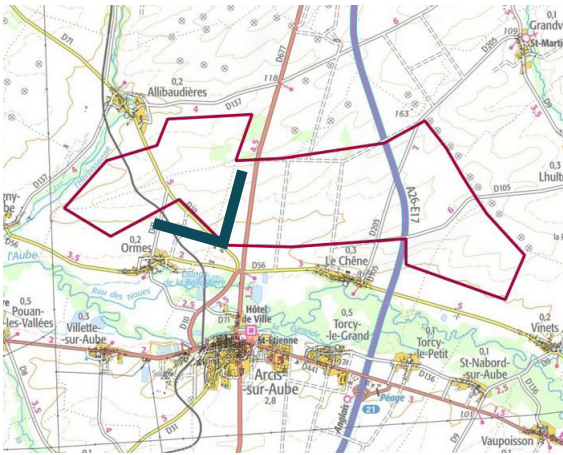
Vue I3- Entre l'autoroute et Vinets

La zone d'implantation potentielle, secteur est

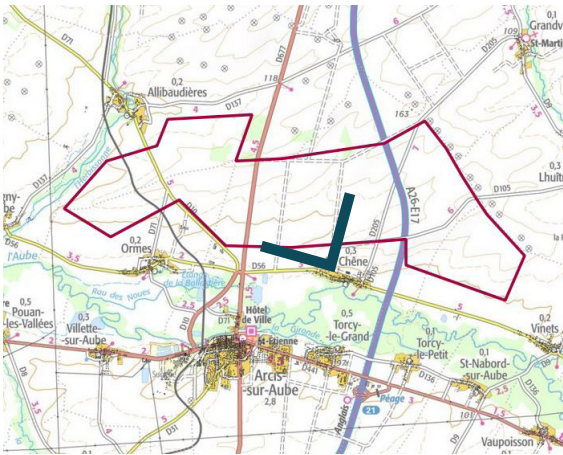


Vue I4- Depuis le nord d'Arcis, entre la D677 et Ormes

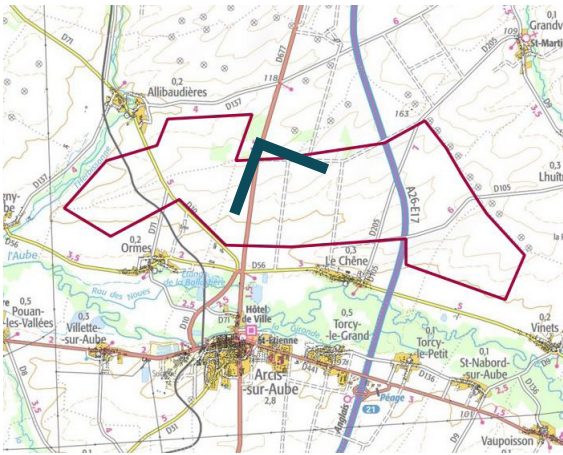
La zone d'implantation potentielle, vue vers l'ouest depuis les abords d'Arcis. La crête est visible à l'horizon.



Vue I5- Depuis le nord d’Arcis (D677), à proximité du Chêne
Le relief est plat. Les alignements de bord de la D677 sont bien repérables.



Vue I6 Depuis le nord (D677)
La zone d’implantation s’ouvre au regard. La crête qui domine Le Chêne est visible.

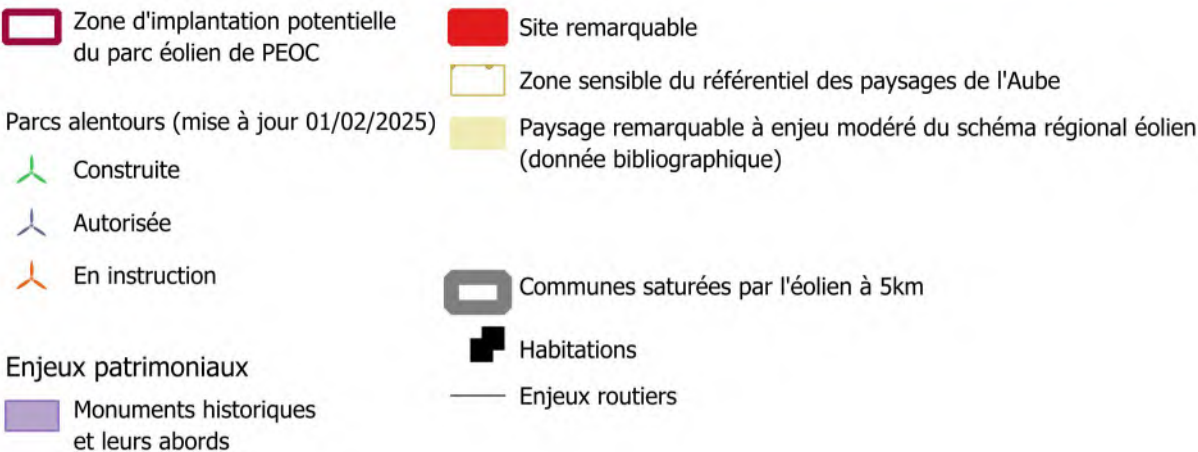


3.2 Etat initial des paysages de l'échelle rapprochée

L'échelle rapprochée porte les principales sensibilités. Son analyse permet de hiérarchiser les enjeux (habitations, voies de communication, patrimoine et tourisme) et leurs sensibilités en lien avec les éléments structurants du paysage. Cette échelle est la base de la composition du projet de paysage pour l'accueil du futur projet éolien (voir chapitre dédié).

L'analyse qui suit montre que les enjeux reposent sur :

- la lisière nord de l'Aube le long de la zone d'implantation (risque d'effet de surplomb des villages et routes) et risque d'effacement de la lisibilité du versant nord de l'Aube,
- la lisibilité des vastes panoramas sur les vallées et leurs versants en approche depuis l'est, le sud et l'ouest (vallées de l'Huitrelle, l'Aube et l'Herbissonne)
- la composition fine avec le relief pour les vues depuis l'A26 et la D677 en proximité de la zone d'implantation



3.2.1 Sensibilité des axes de communication de l'échelle rapprochée

L'analyse est menée en direction de la zone d'implantation, selon les différents points cardinaux. Des photos illustrent l'analyse sur les pages qui suivent.

Depuis l'est de la zone d'implantation

Le secteur de plaine est peu desservi (D24, D105) tandis que l'Aube est longé par la D56 au nord et la D.441 au sud. Depuis ces routes qui suivent l'Aube, les vues sont cloisonnées par le relief de proximité et les boisements. Depuis la plaine, la D24 offre un panorama très vaste sur la concentration éolienne du nord d'Arcis, en covisibilité avec le village de Lhuitre (voir vue 3.2/1) : le village et sa vallée restent très lisibles et constituent le principal enjeu du projet depuis cette orientation est.

Depuis le sud de la zone d'implantation

Deux types d'enjeux sont à retenir depuis le sud de l'Aube :

- Le risque d'effet de surplomb depuis les axes routiers qui longent la zone d'implantation au nord de l'Aube, comme la D56 et la D71 (voir vue 3.2/2),
- La composition globale du paysage nord d'Arcis depuis les vues panoramiques du sud du bourg (A26, D677, D31) : depuis ces axes, les éléments structurants du paysage sont lisibles avec le ruban de la ripisylve, le versant nord bien marqué et la crête de bascule vers la grande plaine crayeuse (voir vue 3.2/5)

Depuis l'ouest de la zone d'implantation

La densité éolienne et le faible relief créent des masques qui limitent les percées sur les lointains. C'est la D71 en provenance de Salon qui supporte les enjeux en approche de la vallée de l'Herbissonne (voir vue 3.2/3) : la zone d'étude est le long de la vallée et le projet devra sans doute s'en éloigner pour conserver sa lisibilité.

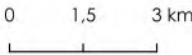
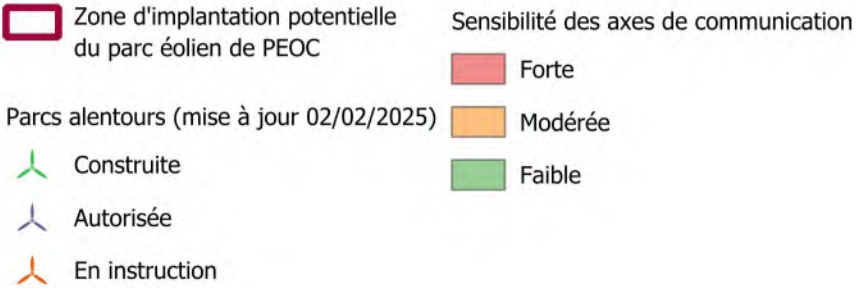
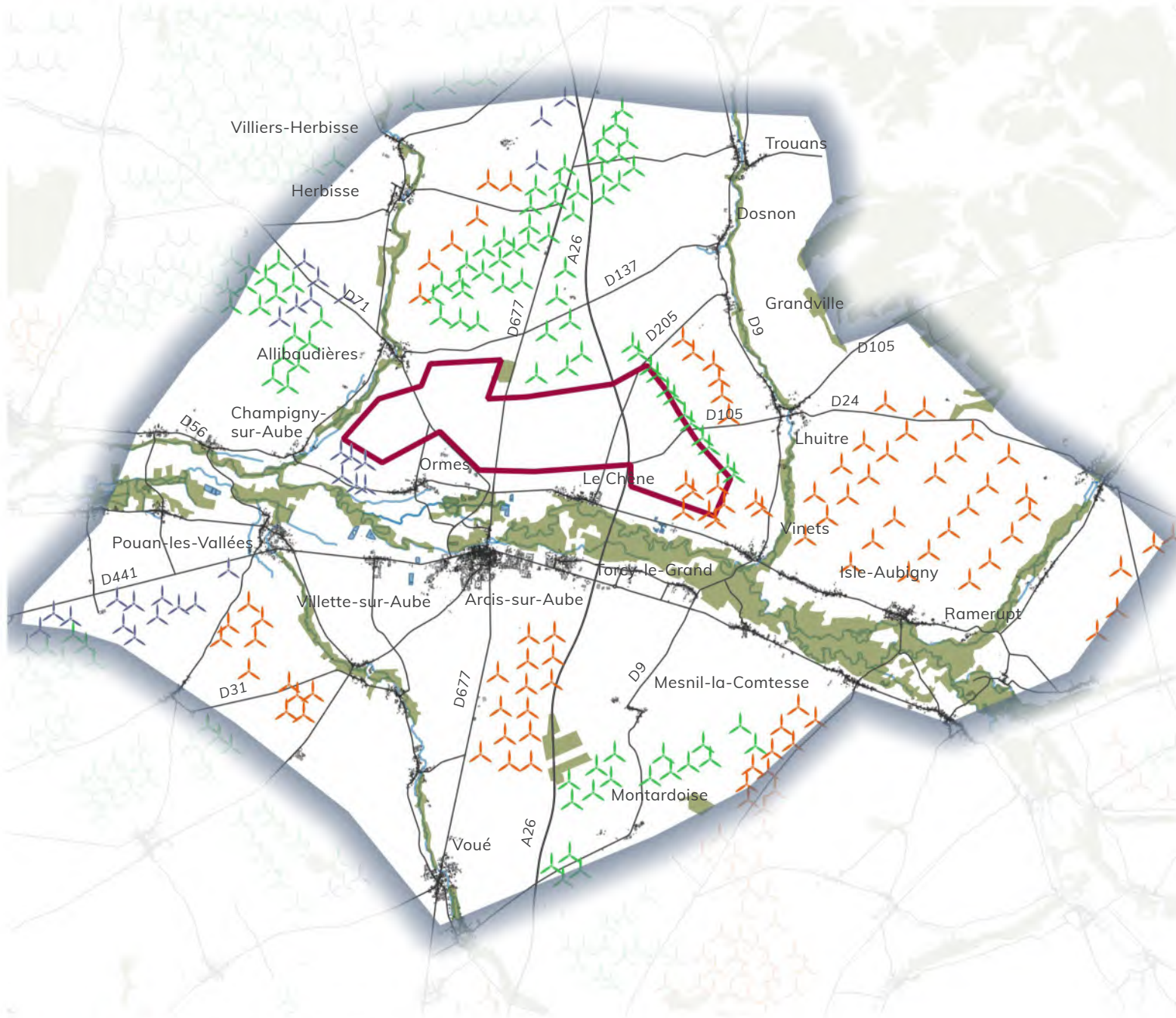
Depuis le nord de la zone d'implantation

Comme depuis l'ouest, la profondeur des panoramas depuis les axes routiers (notamment D677, A26 ici) sont souvent réduits par les alignements de bords de route et le relief (déblai remblai sur l'autoroute). Les enjeux se situent donc à l'approche immédiate du site, avec un besoin de composition du projet en lien avec le relief local.

Axes routiers à enjeux	Niveau d'enjeu à l'échelle rapprochée	Sensibilité potentielle au projet
A26	Fort	Faible à modérée
D9	Faible	Modérée
D10	Moyen	Faible
D105	Moyen	Faible
D137	Moyen	Faible
D205	Moyen	Modérée
D24	Faible	Modérée et à forte
D31	Moyen	Faible
D441	Fort	Faible
D56	Fort	Forte
D677	Fort	Modérée à forte
D71	Moyen	Modérée à forte
Autres routes	Faible	Négligeable

Projet de Parc Eolien de l'Ormes et du Chêne - AN AVEL BRAZ

Sensibilités des axes de communication de l'aire d'étude rapprochée

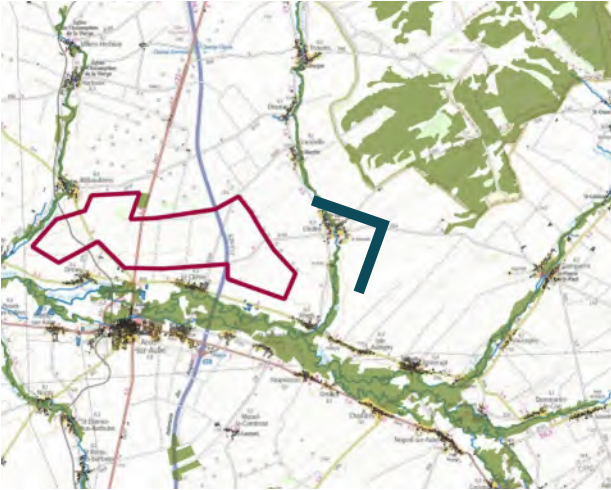


Conception: Sorgo n°20240615 / E. GIVET
Données issues de la BD Carthage®, BD Route 500®, RGC®, BD Topo® - IGN - (2021), SOeS - CORINE Landcover 2018
Source de données : SORGO (2023), DREAL, DDT08, AAB
Date : 03/03/2025



Vue R1- Depuis la D24 en direction de Lhuître

Cette route secondaire qui vient de Dampierre ouvre ici un large panorama sur la vallée de L'Huitrelle et la plaine de Champagne. L'horizon est occupé par l'éolien. La zone d'implantation est à plus de 4 km, derrière la crête de la ligne des éoliennes de Lhuître. La sensibilité au projet est forte pour conserver la lisibilité du village.



Vue R2 - Depuis la D71 en sortie nord d'Ormes

Le paysage est fermé par le relief de la rive droite de l'Aube et marqué par des boisements disposés aléatoirement. Les éoliennes des Monts d'Arcis, à plus de 4 km, sont visibles sur l'horizon. La zone d'implantation est à un bon kilomètre, à droite de la vue (sensibilité forte).



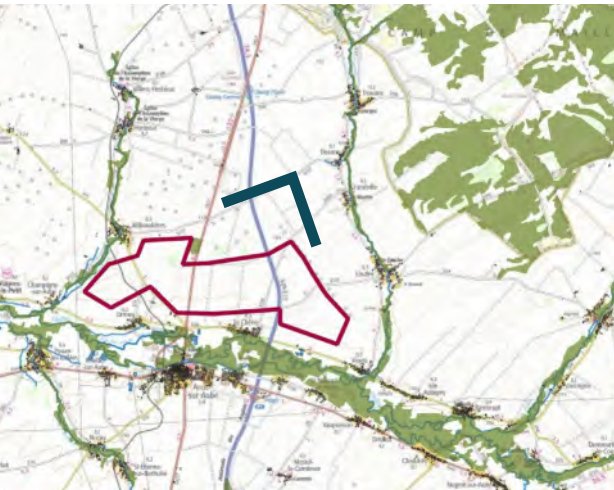
Vue R3 - D71 entre Salon et Allibaudières

Ce point de vue est à 3 km de la vallée secondaire de l'Herbissonne dont on voit bien le liseré boisé. La zone d'implantation est derrière, dans la perspective de la route. La vue est cadrée à droite par une éolienne des Renardières et à gauche par les alignements des parc des Monts d'Arcis et plus loin du Champ de l'Epée ; les éoliennes de Lhuitre sont sur le relief à l'horizon. Il s'agit de garantir le maintien de la lisibilité de la vallée avec le projet. (sensibilité modérée)



Vue R4 - Depuis D137 entre Dosnon et Allibaudières

La zone d'implantation est juste derrière les éoliennes, en contrebas, à 2,5 km jusqu'à 8 km de distance. On voit à gauche le nord du parc de Lhuitre et à droite les Monts d'Arcis. Le relief et la profondeur de la plaine sont valorisées par les éoliennes en crête et les successions des lignes boisées (sensibilité modérée vis-à-vis du projet).



Vue R5 - Premiers contacts depuis la D677 au sud

La ligne boisée et industrielle de la vallée de l'Aube est bien visible. Elle soutient la ligne d'éoliennes sur l'horizon à 8 km dans une composition équilibrée. Le projet devra s'intégrer à l'arrière-plan. Les éoliennes sont en retrait du versant, derrière un massif boisé. La zone d'implantation couvre le panorama et se situe derrière l'Aube, à 5 km. Le projet se positionnera entre l'Aube et les éoliennes et devra composer pour respecter la lisibilité de la vallée (sensibilité forte).



Picture&Co

Vue R6 - D441 au sud de la Vallée de l'Aube

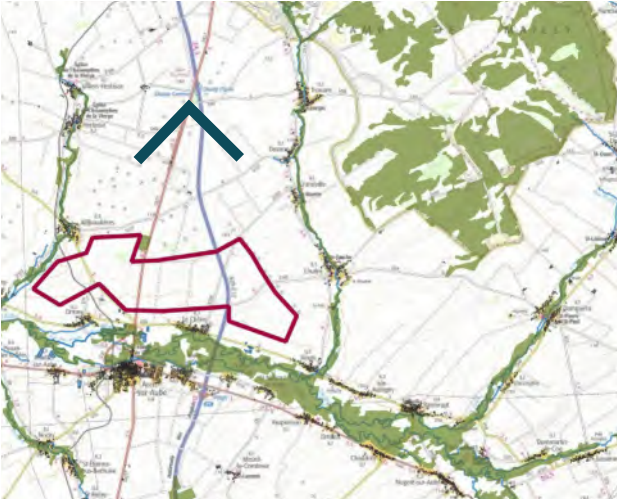
La ligne boisée et industrielle de la vallée de l'Aube est bien visible et les éoliennes sont à l'échelle de ces éléments. L'ouest de la zone d'implantation est à l'horizon, derrière la ripisylve, à gauche de la route (sensibilité faible).



Picture&Co

Vue R7 - D677 au nord du projet

La D677, tout comme l'autoroute, est axée sur le site projet. Cette vue située à 6 km illustre le fonctionnement visuel de ces 2 axes. Les ondulations du relief créent des masques et des percées vers le grand paysage. Ici le site projet est masqué par le proche horizon (enjeu faible).



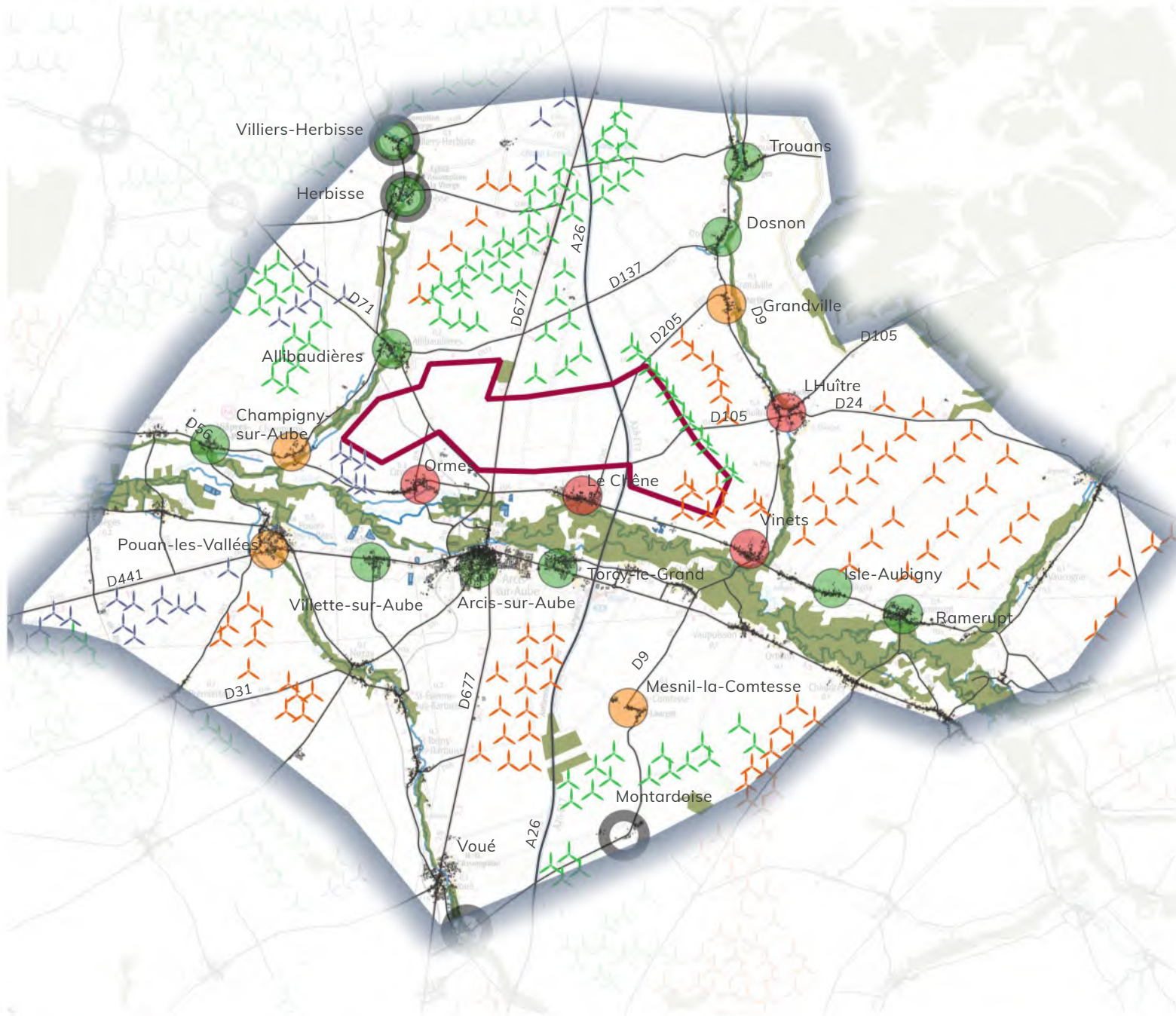
3.2.2 Sensibilité des lieux de vie de l'aire d'étude rapprochée

Voir carte «perceptions depuis les habitations» et photos pages suivantes

Comme vue dans le cadrage préalable, les lieux de vie sont le plus souvent dans les fonds de vallée au sein d'une trame boisée. Ils sont isolés de la plaine. Les nouvelles extensions urbaines s'étirent parfois sur la plaine et peuvent être sensibles aux projets éoliens. Les villages du bord de l'Aube et les plus proches de la zone d'implantation sont les plus sensibles au projet en particulier Le Chêne, Lhuître, Ormes et Vinets, avec un risque de renforcement de la saturation dans un rayon de 5 km.

Lieu de vie	Niveau d'enjeu à l'échelle rapprochée	Sensibilité potentielle au projet
Allibaudières	Fort	Faible
Arcis-sur-Aube	Fort	Faible
Champigny-sur-Aube	Fort	Modérée
Dosnon	Fort	Faible
Grandville	Fort	Modérée
Herbisse	Fort	Faible
Isle-Aubigny	Fort	Faible
Le Chêne	Fort	Forte
Lhuître	Fort	Forte
Mesnil-la-Comtesse	Fort	Modérée
Ormes	Fort	Forte
Pouan-les-Vallées	Fort	Modérée
Ramerupt	Fort	Faible
Torcy-le-Grand	Fort	Faible
Trouans	Fort	Faible
Viâpres-le-Petit	Fort	Faible
Villette-sur-Aube	Fort	Faible
Villiers-Herbisse	Fort	Faible
Vinets	Fort	Forte
Autres	Fort	Négligeable

Sensibilités des lieux de vie de l'aire d'étude rapprochée



- Zone d'implantation potentielle du parc éolien de PEOC

Parcs alentours (mise à jour 01/02/2025)

Construite

Autorisée

En instruction
- Forte

Modérée

Faible

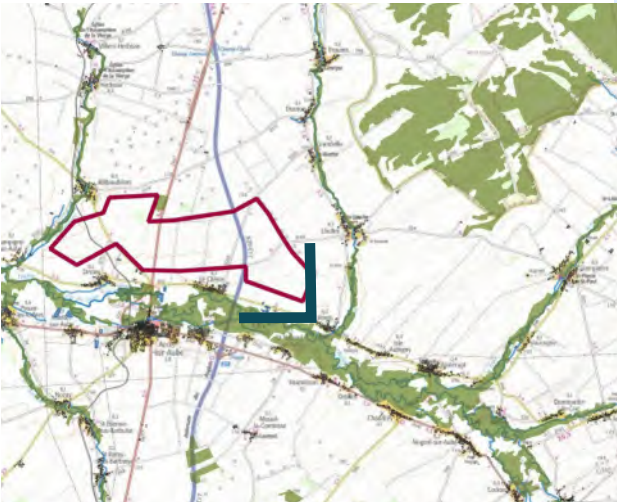
Communes déjà saturées à 5 km

0 1,5 3 km



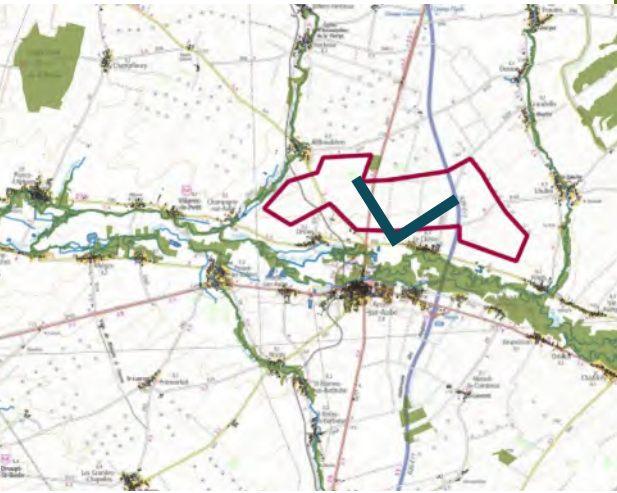
Vue R8 - Sortie Vinets

Le relief du versant nord s'étire jusqu'à la crête où s'installent les premières éoliennes. La zone d'implantation couvre le champ de vision et débute à 1 km (sensibilité forte).



Vue R9 - Le Chêne

Le relief est marqué aux abords du village. La zone d'implantation est entre le haut du relief et les éoliennes de Lhuitre que l'on aperçoit (sensibilité modérée à forte).



Vue R10 - Allibaudières

Le relief de la vallée de l'Herbissonne limite les perception sur la plaine depuis les franges du village. Le paysage est brouillé par des pylônes. La sensibilité au projet est faible.



Picture&Co

Vue R11 - Sortie d'Herbisse

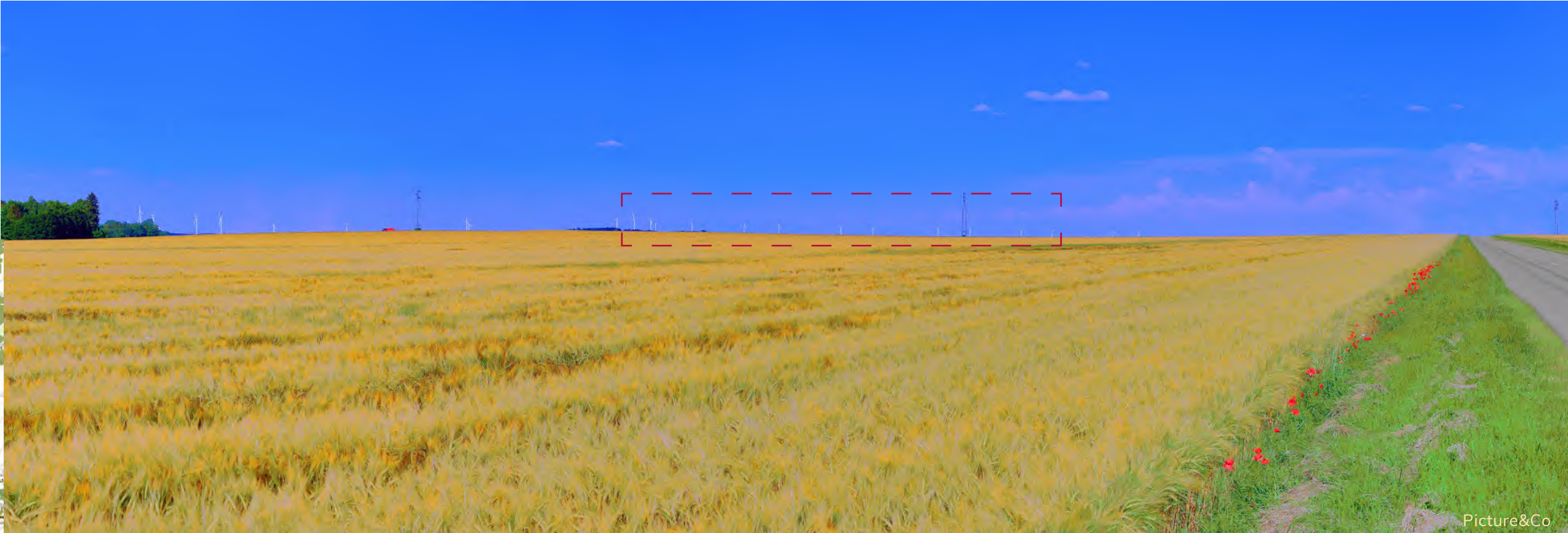
Le ruban boisé de la vallée de l'Herbissonne accompagne les habitations. Quelques pales d'éoliennes dépassent de cette toise boisée, sans remettre en cause l'isolement de la vallée dans la plaine. Le site projet est à plus de 5 km (sensibilité faible).



Picture&Co

Vue R12 - Champigny-sur-Aube

Après avoir franchi le cours d'eau de l'Herbissonne le versant de l'Aube limite les vues sur la plaine. Le parc des Beaunes (ici simulé) s'affirmera à 1 km sur le haut du relief. Les éoliennes des Monts d'Arcis sont petites à l'horizon. La zone d'implantation se situe entre les 2 parcs avec un enjeu de composition (sensibilité modérée)



Picture&Co

3.2.3 Sensibilité des patrimoines reconnus et touristiques de l’aire d’étude rapprochée

Deux entités reconnues à enjeux : la plaine de Champagne et le versant nord de la vallée de l’Aube

Le Schéma Régional Eolien identifiait la vallée de l’Aube et ses versants (sur environ 2 km de large) comme paysage remarquable. Cet espace assure la lisibilité des structures linéaires de la vallée. Les projets qui s’y développent doivent pouvoir s’inscrire dans la logique paysagère de la vallée. Le projet de l’Ormes et du Chêne est donc sensible car inscrit partiellement sur le versant concerné (voir l’analyse depuis les lieux de vie du bord de l’Aube dans le paragraphe 3.2.2).

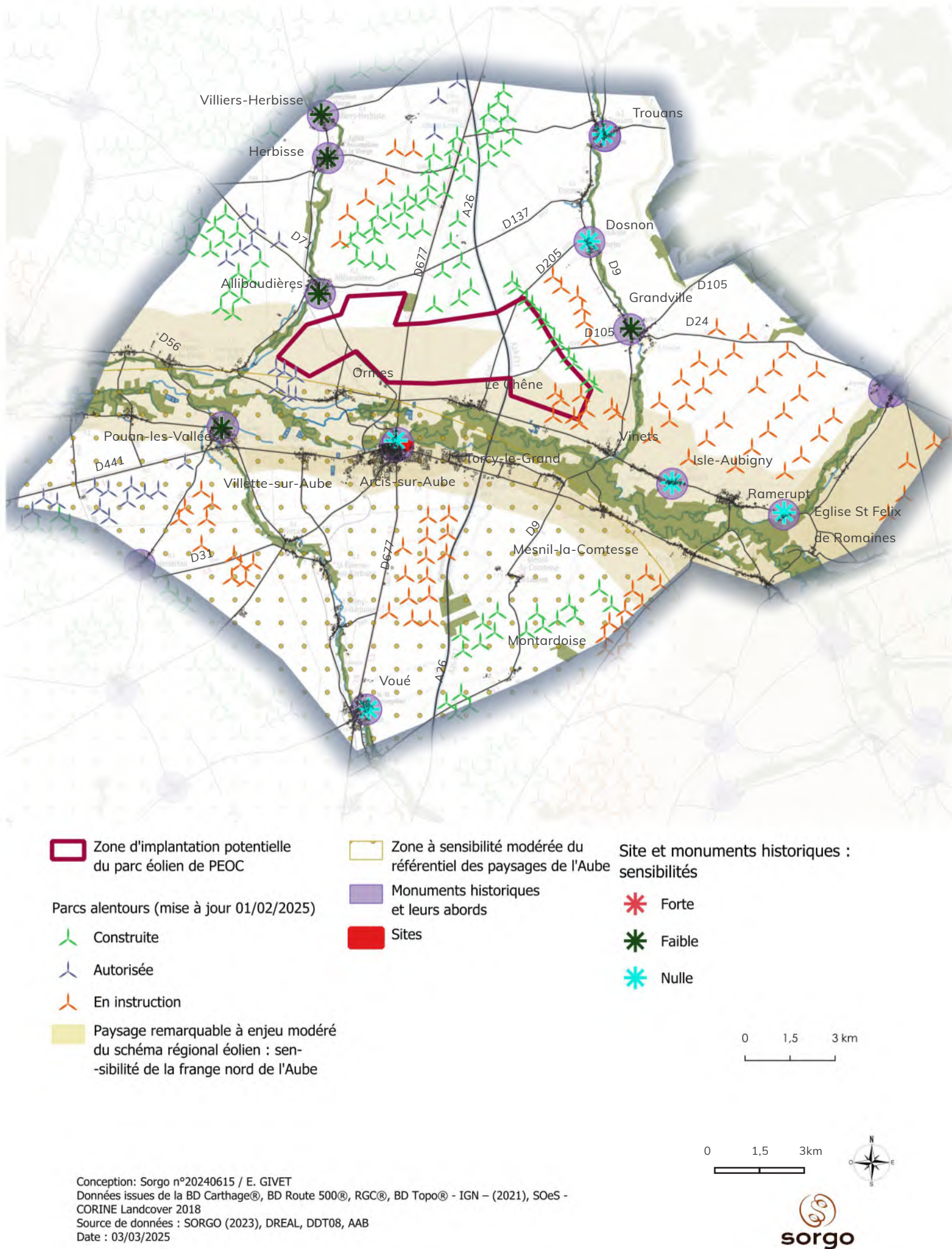
La plaine accueille, comme vu précédemment, de nombreux monuments historiques. Les covisibilités directes ne sont pas sensibles compte tenu de la localisation en fond de vallée et de la distance. Des intervisibilités pourraient exister mais avec peu de sensibilités particulières compte tenu du rideau d’éoliennes déjà existant entre ces bâtiments et le projet (voir vue depuis les hauts de Trouans et de Lhuître ci-après). Les abords de Dosnon et Grandville sont sensibles avec la lisibilité du parc linéaire de Lhuître à assurer. En outre, noter que la vallée de l’Aube accueille le site classé du château d’Arcis sans covisibilité potentielle avec le projet.

Le référentiel des paysages de l’Aube cible le sud de la vallée de l’Aube comme paysage sensible. C’est surtout depuis les axes routiers qui dominent le relief que les covisibilités avec le projet sont sensibles (voir paragraphe 3.2.1)

Patrimoine et paysages reconnus	Niveau d'enjeu à l'échelle rapprochée	Sensibilité potentielle au projet
Monuments historiques	Très Fort	Faible
Sites et patrimoine remarquable	Très Fort	Négligeable
Bien UNESCO	Moyen	Négligeable
Paysages remarquables de l'ancien Schéma Régional Eolien	Moyen	Modérée
Zone sensible du référentiel des paysages de l'Aube	Très Fort	Faible

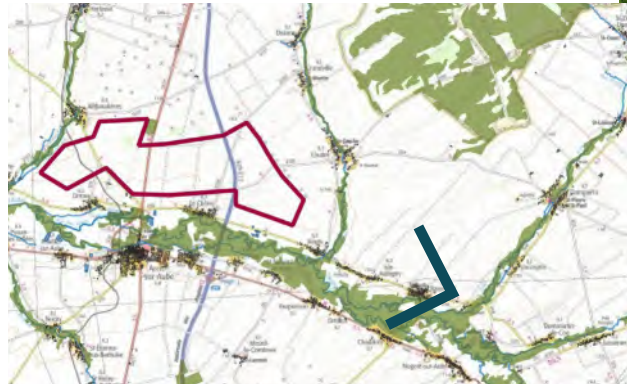
Projet de Parc Eolien de l'Ormes et du Chêne - AN AVEL BRAZ

Sensibilités du patrimoine de l'aire d'étude rapprochée



Vue R13 - Abords de l'église Saint-Félix de Romaines

Depuis les abords de ce monument historique isolé, le paysage se compose de quelques arbres isolés ou groupés (ripisylve du Puits). Quelques silos et bâtiments apparaissent et rappellent la proximité de Ramerupt. Une certaine verticalité est apportée par avec les pylônes des lignes électriques. Aucune éolienne n'est perceptible à ce stade. Le site projet, à 7 km, est masqué par le relief de proximité (sensibilité faible)



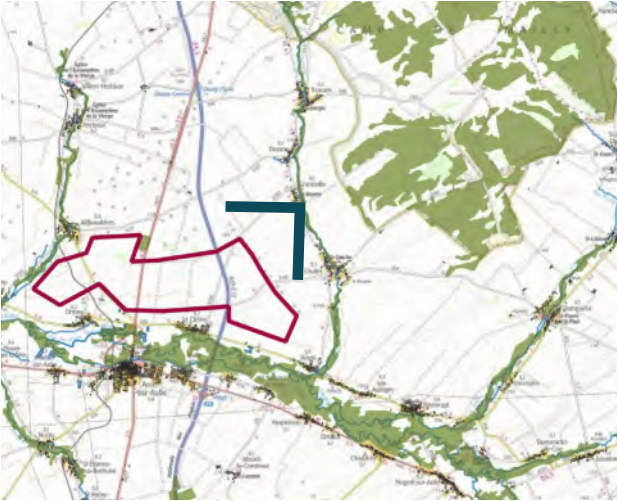
Vue R14 - Depuis les hauteurs de Trouans

Le village et son église monument historique sont lovés dans la vallée de Lhuître. Le versant opposé limite les profondeurs de vues. A droite, les éoliennes du Champ de l'Epée participent à la composition alors que les autres éoliennes à plus de 6 km à gauche font partie de l'arrière-plan. La zone d'implantation se trouvera sur l'arrière de ces éoliennes (sensibilité faible).



Vue R15 - Grandville

L'église est au coeur du village de Grandville. Les vues sur le paysage se font sur les franges. Ces vues sont refermées par le relief de Lhuître. Le parc de Lhuître s'étire à proximité. La zone d'implantation viendra composer l'arrière-plan (sensibilité modérée).



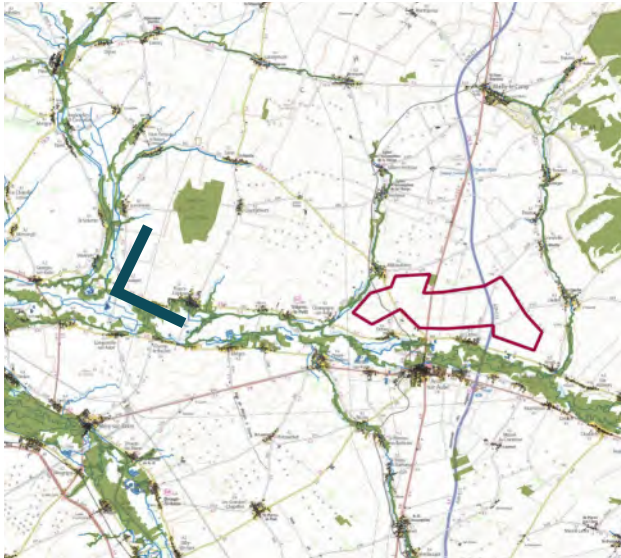
Vue R16 - Depuis les hauteurs de Lhuître en provenance de St Ouen Domprot (D105)

Cette route sort de la traversée des bois situés au sud du Camp de Mailly. Elle est prise à proximité d'une petite chapelle de plein champ. Le relief est faible et les éléments verticaux se cumulent à l'horizon.



Vue R17 - Franges de Viâpres

A 8 km du projet, le village est entouré de versants qui masquent les lointains. Ainsi la sensibilité au projet est négligeable.



Enjeux de l'aire d'étude éloignée

3.3. Etat initial des paysages de l'échelle éloignée

L'analyse est ici menée pour chaque unité paysagère concernée en ciblant les principaux enjeux repérés dans le cadrage : axes de communication, les espaces habités et le patrimoine/espaces touristiques. Les points saillants sont présentés ici. Des images appuient le propos dans les pages qui suivent. En conclusion et comme envisagé dans le cadrage, à cette échelle, les sensibilités liées au projet sont négligeables.

Sensibilité de la Champagne humide à l'est

Compte tenu de l'éloignement et du relief, les vues potentielles sur le site projet sont rares. Les principaux éléments de patrimoine à enjeu n'offrent pas de sensibilités depuis le projet (Château classé de Brienne vue E1, lacs de la forêt d'Orient E3, site inscrit d'Outines vue E2, monuments historique et site de Piney vue E4).

Sensibilités de la vallée de l'Aube et de la Seine

Les vallées de l'Aube et de la Seine sont refermées par un large ruban boisé limitant les vues sur la plaine (voir vue E9). Les sensibilités sont négligeables depuis cette échelle éloignée.

Sensibilités de la Champagne crayeuse

Depuis l'est

Les vues en direction de la zone d'implantation se font depuis les hauteurs agricoles. Les enjeux sont limités aux voies de dessertes secondaires et à quelques rares chemins piétons. De vastes panoramas s'ouvrent au regard. Dans ce contexte, l'analyse indique une sensibilité négligeable au projet (voir vues E5 et E6).

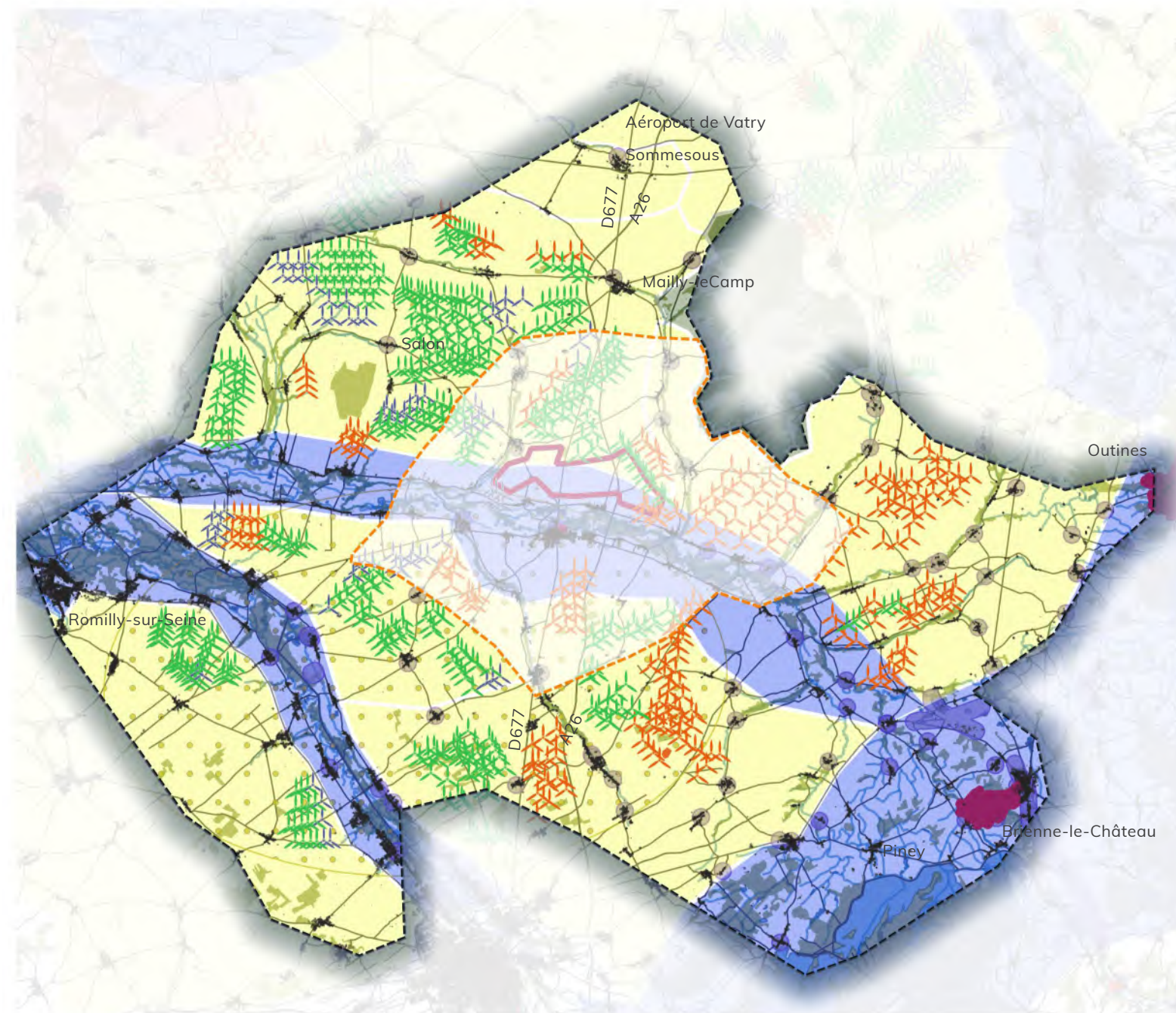
Depuis le sud entre Troyes et la vallée de l'Aube

Le paysage de la plaine est marqué par deux axes de communications nord-sud à fort trafic axés en direction de la zone d'implantation (D677, A26) et par des voies secondaires. Ici aussi les vues se font depuis les points hauts. Le premier contact avec la zone se fait au nord de Troyes, à 17 km (voir vue E7). Les vues sont ouvertes en percées sur les lointains, et le relief masque souvent partiellement la zone d'implantation du projet. De plus, des projets éoliens sont déjà présents entre le point de vue et la zone d'implantation ; ils emplissent l'espace et minimisent la présence du potentiel projet (vue E8). La zone se confond avec les nombreuses éoliennes déjà présentes : la sensibilité est négligeable depuis ce secteur à cette échelle d'analyse.

A l'ouest et au nord

Au nord on retrouve la D677 et l'A26 avec des axes de vue en direction de la zone d'implantation, toutefois sans sensibilités en raison d'éléments de paysage qui occupent l'espace, comme les bosquets, les alignements, d'autres éoliennes ou encore le relief (voir vue E13, 1er contact potentiel depuis l'A26 vers l'aéroport de Vatry).

Depuis l'ouest, les vues sont très limitées par le relief, la végétation mais aussi les nombreuses éoliennes, et ce aussi bien depuis les franges des vallées secondaires (voir vue E10) que depuis la plaine (voir depuis Semoine et Salon vues E11 et E12).



Zone d'implantation potentielle du parc éolien de PEOC

Aire d'étude rapprochée

Aire d'étude éloignée

Parcs alentours (mise à jour 01/02/2025)

Construite

Autorisée

En instruction

Grandes composantes paysagères

Forêts et savarts

Paysages de la Champagne crayeuse

Paysages en lien avec l'eau (vallées, marais)

Enjeux patrimoniaux

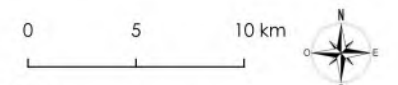
Monuments historiques et leurs abords

Site remarquable

Zone sensible du référentiel des paysages de l'Aube

Enjeux routiers

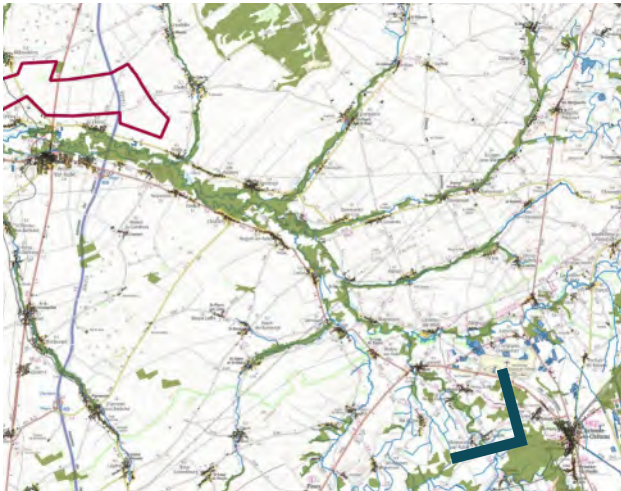
Habitations



Conception: Sorgo n°20240615 / E. GIVET
Données issues de la BD Carthage®, BD Route 500®, RGC®, BD Topo® - IGN - (2021), SOeS - CORINE Landcover 2018
Source de données : SORGO (2023), DREAL, DDT08. AAB
Date : 03/03/2025

Vue E1 - Depuis le Château de Brienne et son parc

Situé à très grande distance de la zone d'implantation, le château est dans un parc boisé qui limite les panoramas aux vues vers le nord, hors du champ de perception du projet (sensibilité négligeable au projet).



Vue E2- Depuis Outines

Ce point de vue est localisé à 30 km à l'est du projet, dans le village d'Outines, qui est un site inscrit. Le village d'Outines est implanté au coeur des paysages boisés de la Champagne humide. Depuis ce point de vue, le champ visuel est limité par la trame végétale attenante aux maisons (sensibilité négligeable au projet).



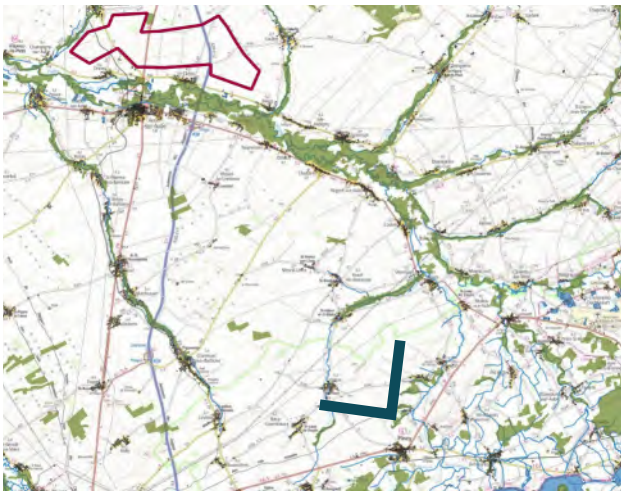
Vue E3 - Vue depuis la vélovoie au sein du parc naturel régional de la Forêt d'Orient

La véloroute sillonne à la découverte des lacs. Quelques vues s'échappent vers la plaine. Ici les parcs avoisinant le projet ne sont pas perceptibles derrière le relief (sensibilité négligeable).



Vue E4 - Depuis Piney, abord D960

Piney accueille des monuments historiques et un site inscrit. Ce bourg est à plus de 20 km du site projet. Le relief empêche toute covisibilité avec le projet (sensibilité négligeable).



Vue E5 - Depuis la D55 entre Chapelaine et Corbeil

Ce point à 15 km de la zone d'implantation est pris depuis un axe de transit local entre 2 villages. Il est situé sur un point haut, premier contact avec la vallée du Puits et le camp de Mailly en provenance de l'est. La plaine agricole s'étire sur l'ensemble du vaste panorama. Les horizontales sombres et fines de la ripisylve du Puits et des boisements du Camp de Mailly animent le panorama. Les éoliennes de Lhuitre, situées devant la zone d'implantation du projet, sont à peine perceptible au loin (sensibilité négligeable du projet).



Picture&Co

Vue E6 - Vue depuis les GR 145 et 654 à l'ouest de Rosnay-l'Hôpital

A gauche de la vue, la vallée de l'Aube est visible. A droite de la vue le regard s'étend «à l'infini» sur la plaine de Champagne au nord. Le parc de Lhuitre, qui est devant la zone d'implantation du projet, est perceptible au loin derrière un boisement.



Picture&Co

Vue E7 - Vue depuis la proximité de l'A26, depuis la D15

A 17 km de la zone d'implantation, au niveau du péage de Charmont, cette vue est un des premiers contacts potentiel avec les éoliennes du projet depuis l'autoroute et ses abords. Le paysage offre une profonde percée en direction de la vallée de l'Aube. La ZIP s'étire entre cette percée visuelle et le relief de droite. Les éoliennes sont nombreuses le long de l'Aube, tout en demeurant discrètes à cette distance de vue.



Picture&Co

Vue E8 -Vue depuis la sortie est du Pavillon-Sainte-Julie, sur les abords de la départementale 442

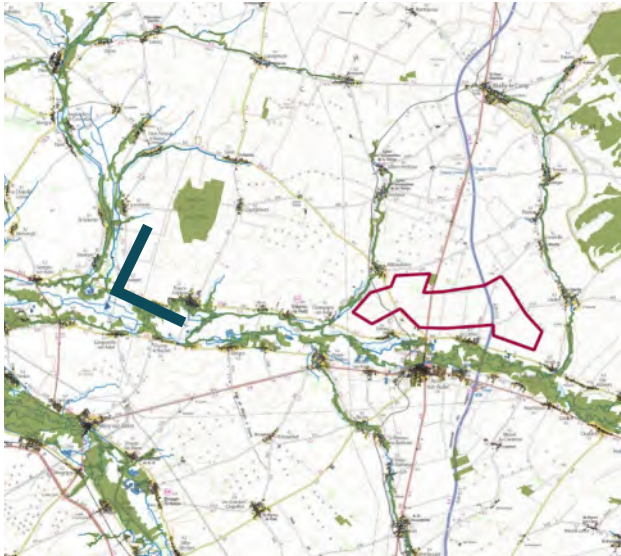
A 25 km de la zone projet, ce village est sur les pentes de la rive gauche de la Seine. Le relief de l'interfluve est marqué. La zone d'implantation et les parcs déjà construits alentour ne sont pas perceptibles (sensibilité négligeable du projet).



Picture&Co

Vue E9 - Franges de Boulages

A 12 km du projet, le village qui longe le ruisseau de Salon est entouré de doux versants qui masquent les lointains. Les éoliennes visibles (situées à plus de 5 km) appartiennent à la plaine champenoise. Sensibilité négligeable pour le projet.



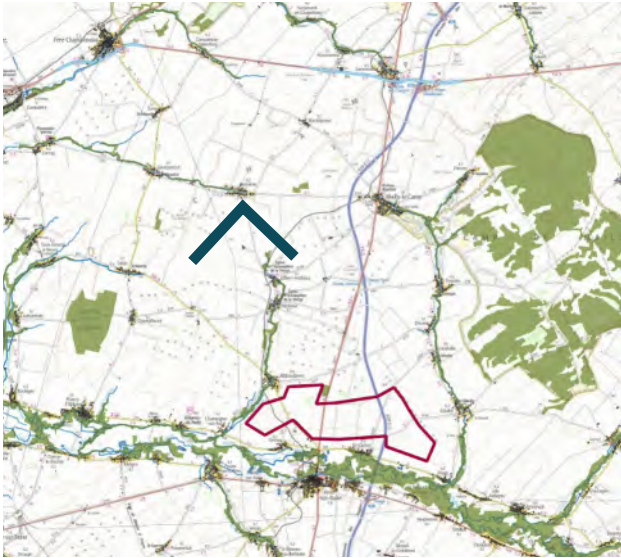
Vue E10 - Franges de Courcemain

A 11 km du projet, le village qui longe l'Aube s'ouvre sur un relief de plaine. Les éoliennes sont à 6 km. Elles sont visibles au loin et s'étirent sur l'horizon sans remettre en cause les équilibres paysagers d'avant-plan. La zone d'étude est loin derrière à 13 km. La sensibilité liée au projet est négligeable.



Vue E11 - D110 (Semoine)

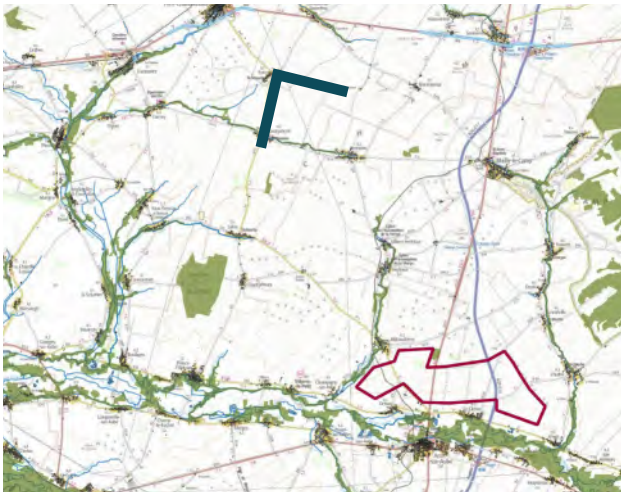
Depuis le sud du village, le relief masque les éoliennes qui sont au-delà de 3-4 kilomètres comme c'est le cas du projet - qui est à plus de 10 km (sensibilité négligeable)



Picture&Co

Vue E12 - D7 (abords de Salon)

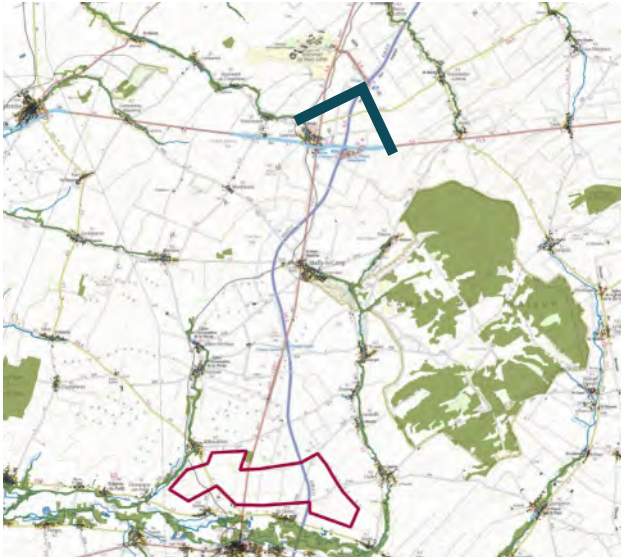
Les vues sont composées par des éoliennes déjà en place à proximité. La vue est déjà chargée et la sensibilité négligeable pour le projet situé à plus de 10 km



Picture&Co

Vue E13 - Premiers contacts depuis le nord de l'A26

A 22 km de la zone d'implantation, ce point de vue de la plaine est le premier contact avec une potentielle visibilité du projet. L'horizon est marqué par la RN4 et ses abords (boisements, antenne de l'aire de péage de Sommesous, usine à proximité de Sommesous), et plus loin les parcs éoliens de la Côte Noire à 8 km et du Mont Grignon à plus de 12 km. Le projet est lointain et le sommet des pales pourraient être partiellement visible derrière les boisements (sensibilité négligeable).



Picture&Co

Synthèse de l'état initial des paysages

Synthèse des enjeux à l'échelle éloignée

Cette échelle présente des sensibilités négligeables au projet depuis les enjeux identifiés (axes de communication, habitations, patrimoine/tourisme).

Sensibilités de la Champagne humide au sud-est

Compte tenu de l'éloignement et du relief, les vues potentielles sur le site projet sont rares. Les principaux éléments de patrimoine à enjeu n'offrent pas de sensibilités depuis le projet (Château classé de Brienne, lacs de la forêt d'Orient, site inscrit d'Outines, monuments historiques et site de Piney).

Sensibilités de la vallée de l'Aube et de la Seine

Les vallées de l'Aube et de la Seine sont refermées par un large ruban boisé limitant les vues sur la plaine. Les sensibilités sont négligeables depuis cette échelle éloignée.

Sensibilités de la Champagne crayeuse

Les vues sont très limitées par le relief, la végétation mais aussi les nombreuses éoliennes, et ce aussi bien depuis les franges des vallées secondaires que depuis la plaine.

Synthèse des enjeux depuis l'échelle rapprochée

L'échelle rapprochée porte les principales sensibilités. Son analyse permet de hiérarchiser les enjeux (habitations, voies de communication, patrimoine et tourisme) et leurs sensibilités en lien avec les éléments structurants du paysage. Cette échelle est la base de la composition du projet de paysage pour l'accueil du futur projet éolien (voir chapitre dédié).

L'analyse montre que les enjeux reposent sur :

- la lisière nord de l'Aube le long de la zone d'implantation avec un risque d'effet de surplomb des villages et routes et un risque de saturation pour les villages de la frange nord de l'Aube
- la lisibilité des éléments structurants des panoramas en approche depuis l'est, le sud et l'ouest (valorisation des vallées et versants de l'Huitrelle, l'Aube et l'Herbissonne)
- la composition fine avec le relief pour les vues routières en proximité de la zone d'implantation

Synthèse des enjeux depuis l'échelle immédiate

L'aire d'étude immédiate concerne la zone d'implantation du projet ainsi que les secteurs concernés par l'étude des variantes. La zone s'étend sur 20 km² (environ 10 km en est-ouest et 2 km sur l'axe nord-sud). Elle s'élève entre 90 et 140 m NGF environ. Le relief est en pente douce en direction de l'Aube au sud. La pente moyenne est de 3% avec des pentes maximales autour de 7-8%.

Deux crêtes orientées sud-ouest/nord-est sont identifiables, au nord d'Ormes et au nord du Chêne.

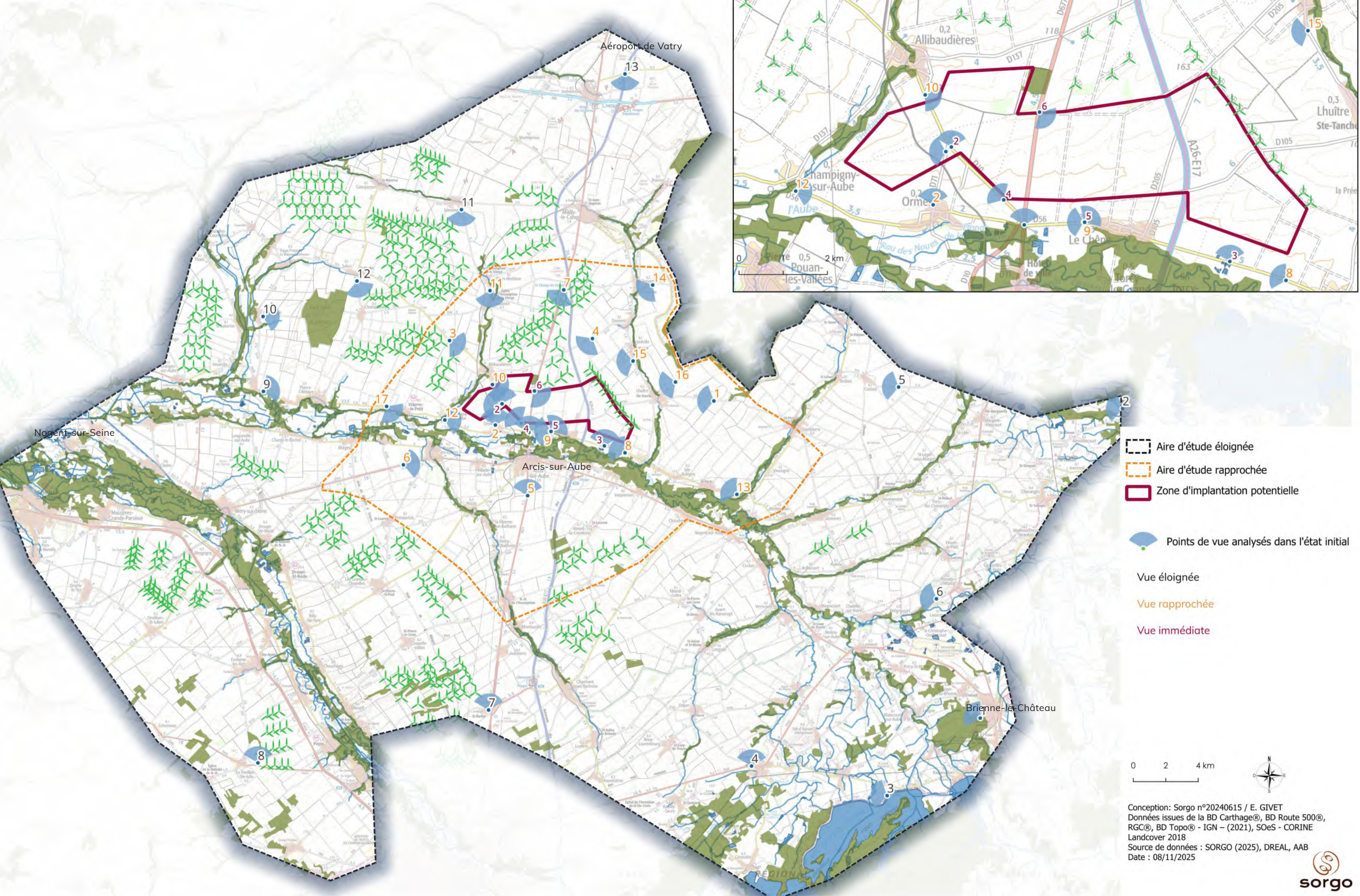
Les terrains ciblés sont cultivés, desservis par quelques chemins agricoles. Les boisements sont rares. Dans ces espaces agricoles, ce sont les pentes les plus fortes et les boisements qui pourraient être sensibles au projet, notamment vis-à-vis des terrassements de plateforme.

La zone d'implantation potentielle est traversée par 3 routes nord/sud et une voie de chemin de fer pour les activités locales. Ce réseau de communication et ses abords seront à éviter. Les vues depuis ses axes seront sensibles à la composition du projet, notamment en lien avec le relief du site.

Conclusion de l'état initial

La carte ci-après synthétise les principaux éléments de l'état initial des paysages permettant de justifier le choix des points de vue retenus pour l'analyse des impacts du projet sur le paysage. Ceux-ci permettent d'illustrer les perceptions depuis les éléments sensibles du paysage (habitations et axes de circulation aux alentours du projet, covisibilité éventuelle avec des monuments historiques).





4 Effets supposés du projet et orientations

Effets supposés du projet sur les paysages

La partie 3 a permis de dégager les principaux enjeux et sensibilités du territoire face à l'implantation de nouvelles éoliennes. C'est sur cette analyse que se construit le projet d'implantation.

Les deux tableaux ci-dessous mettent en évidence que les risques d'impacts les plus forts concernent les modalités d'implantation des éoliennes en phase exploitation et dans une moindre mesure pendant les travaux. En tout état de cause, le projet se doit d'être cohérent à toutes les échelles du paysage. Les paragraphes qui suivent déclinent le projet de paysage à chaque échelle sensible et présentent les orientations auxquelles l'implantation pourra répondre pour l'intégration paysagère du projet.

Synthèse des effets directs temporaires du projet EN PHASE EXPLOITATION

	Echelle éloignée	Echelle rapprochée	Echelle immédiate
Eoliennes		-risque d'effet de surplomb des villages et des routes et risque de renforcement de la saturation	
		-risque de perte en lisibilité des éléments structurants les panoramas en approche des vallées et versants de l'Huitrelle, l'Aube et l'Herbissonne	Risque de perte de lisibilité des séquences paysagères depuis les axes de communication
		-risque de perte de la qualité des séquences paysagères le long des routes en proximité de la zone d'implantation	
Chemins d'accès et plateformes	-	-	Contrastes temporaires (0-5 ans) avant patine naturelle assimilable aux infrastructures agricoles voisines
Postes de livraison	-	-	Risque de focalisation du regard sur ces éléments techniques ponctuels

Synthèse des effets directs temporaires du projet EN PHASE TRAVAUX

	Echelle éloignée	Echelle rapprochée	Echelle immédiate
Eoliennes	-	Focalisation du regard sur le chantier (mouvement des engins de chantier)	
Chemins d'accès et plateformes	-	Focalisation du regard sur le chantier (mouvement des engins de chantier, terrassements)	
Postes de livraison	-	-	Focalisation du regard sur le chantier (tranchées ouvertes)



Intégration du parc au projet de paysage

L'élaboration d'un projet de paysage

Le terme de projet de paysage désigne les outils et processus de conception et de construction de paysages réels ou imaginaires. Il se base sur des idées et représentations (graphiques et écrites) permettant la mise en valeur d'un paysage.

Dans le cas de cette étude, il s'agit d'identifier les orientations que pourra prendre l'implantation des éoliennes du projet de l'Ormes et du Chêne aux 2 échelles sensibles.

Orientations pour l'échelle rapprochée

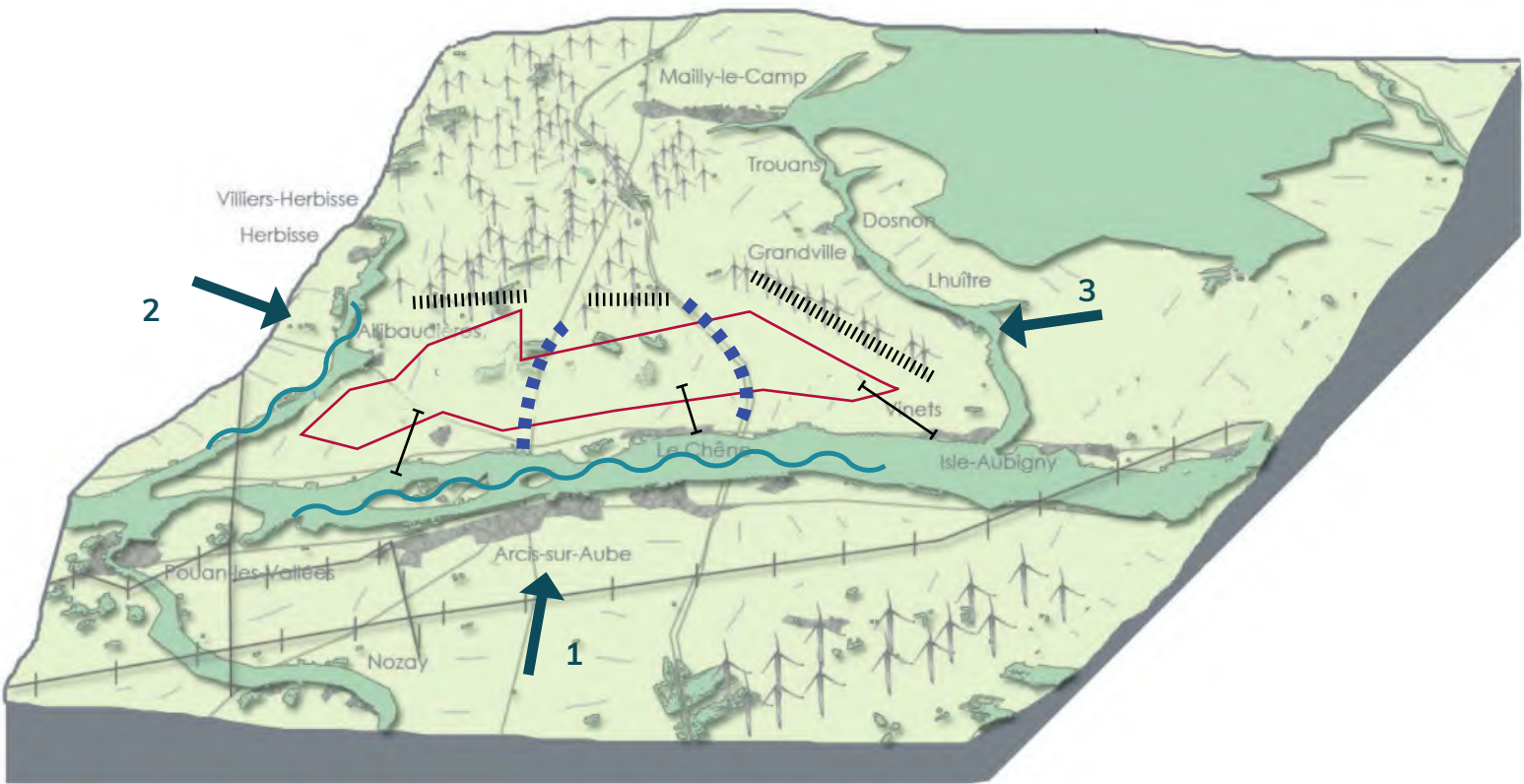
A cette échelle, le site de projet appartient à la fois au paysage du quotidien et à un paysage de transit depuis la D677 et l'autoroute. Les orientations proposées pour l'implantation restent dans la logique des parcs voisins que le projet vient conforter :

- Souligner et respecter les lignes de force du paysage de l'Aube en garantissant la lisibilité du versant nord de l'Aube (retrait par rapport au fond de vallée)
- Garantir la lisibilité de la vallée de l'Herbissonne pour les vues depuis l'ouest
- Garantir la lisibilité de la composition vallée de l'Huitrelle/ village de Lhuitre/ parc éolien de Lhuitre pour les perceptions en provenance de l'est
- Respecter les percées visuelles depuis les axes de transit principaux : intégration cohérente avec les parcs existants de la crête nord du site projet (Champ de l'Epée, Monts d'Arcis)
- Garantir un recul suffisant depuis les villages, l'objectif étant de ne pas perturber l'image naturelle des vallées et les vues des riverains par un effet de surplomb rapproché et de surplomb.

Orientations pour l'échelle immédiate

A cette échelle, les orientations sont élaborées pour les vues très courtes à proximité du projet. Les orientations restent dans la logique des parcs voisins que le projet vient conforter :

- Eloigner les éoliennes des axes de communication
- Préserver des espaces suffisants entre les éoliennes pour créer un parc éolien aéré.
- Souligner et respecter les lignes de force du paysage (relief ondulé, haies et alignements).
- Respecter le parcellaire agricole et les chemins existants : éviter le positionnement d'éoliennes en milieu de parcelle pour limiter les chemins d'accès.
- Intégrer les éléments dans le contexte paysager (postes de livraison).



Recommandations pour le projet de paysage :

	Respect des lignes structurantes des vallées	1- Garantir la lisibilité de la vallée de l'Aube et de son versant nord
	Percées visuelles équilibrées	2- Préserver le fond de Vallée de l'Herbissonne et garantir un éloignement suffisant avec le bourgs de Allibaudières
	Cohérence avec les parcs existants	3- Travailler l'implantation derrière le parc de Lhuitre pour valoriser le panorama sur la vallée, le village et son monument historique
	Eloignement des vallées	> Travailler l'implantation en lien avec le relief de la zone
	Distance aux bourgs	> Cohérence de taille, d'espacement, de lignes
		> Eloignement en respect des préconisations du référentiel des paysages de l'Aube
		> Distance pour minimiser les effets de surplomb et de saturation des villages de la vallée de l'Aube en particulier